

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

<hr/>	
UN AN	
France	20.00
Pour les Ligueurs . .	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e
TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUC

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

POUR LA RUSSIE AFFAMÉE

NANSEN

HOMMAGE A NANSEN -- L'HISTOIRE DES 6 MILLIONS

Ferdinand BUISSON

GÈNES CONTRE GENÈVE

Th. RUYSSSEN

LES ALLEMANDS A LA LIGUE

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

418 278

ABONNÉS ! LIGUEURS ! MILITANTS !

Dès que vous aurez recruté

1.000 Abonnés nouveaux,

les *Cahiers des Droits de l'Homme* deviennent **TRI-MENSUELS** sans augmentation de prix.

Dès que vous aurez recruté

10.000 Abonnés nouveaux,

les *Cahiers des Droits de l'Homme* deviendront **HEBDOMADAIRES** sans augmentation du prix de l'abonnement.

Chacun de nos amis peut trouver un **nouvel abonné!**

C'est son **DEVOIR** de ligueur.

C'est son **INTÉRÊT** d'abonné.

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE
POMPES FUNÈBRES et de MARBRERIE
Règlement de Convois et Transports pour tous Pays

Maison ÉDOUARD SCHNEEBERG

DIRECTION : TRUD. 64-52
43, Rue de la Victoire Téléphone } — 64-53
(Juste en face la Synagogue) } — 69-64

MAGASINS & REMISES :

157, Avenue Jean-Jaurès — Téléphone: NORD 02-23

SUCCURSALES :

Cimetière Montparnasse, 52, Bd Edgar-Quinet. — Téléph. Saxe 39-51
Cimetière du Père-Lachaise, 43, Bd Ménilmontant. — Tél. Roq. 2912
Cimetière de Pantin, 4, Avenue du Cimetière. — Téléph. :

CHANTIERS & ATELIERS : 14, rue du Repos. — Tél. Roq. 87-23

Carrières et Ateliers :

LA MARITIÈRE, près LE GAST, par St-SERVER (Calvados).

OUTILLAGE MÉCANIQUE

ENTREPRISE GÉNÉRALE de MARBRERIE

TRAVAUX pour tous **CIMETIÈRES**

ACHAT de TERRAINS — ENTRETIEN de SÉPULTURES

CAVEAUX PROVISOIRES dans les **CIMETIÈRES**

Conditions spéciales aux lecteurs des « Cahiers » et aux membres de la « Ligue »

Les MYSTÈRES du COUVENT

SOUVENIRS D'UN ANCIEN DO INCAIN

paraissant depuis le 16 Février dans

LA VAGUE 121, rue Montmartre, PARIS.
20 cent. par sem., 10 fr. p. an.
Journal hebdomadaire très intéressant que tout le monde lit
POUR SAVOIR LA VÉRITÉ

10 MOIS DE CRÉDIT



BICYCLETTE

“Le Coq”

Garantie-cadre :
3 ans.

Hommes : 450^{fr.} Dames : 475^{fr.} et au choix

PHONOGRAPHE avec 40 morceaux choisis
avec pavillon : 475^{fr.}; sans pavillon : 460^{fr.}

Envoi en gare. Port dû contre mandat ou remboursement du 1^{er} versement, plus 15 f. pour l'emballage.

Le reste payable en :

10 traites mensuelles de 40 francs.

Au Comptant 5 % d'escompte. — Catalogue gratuit.

S'adresser à la Maison :

MESSELET-DUJARDIN

185, Av. du Général-Michel-Bizot, Paris (12^e) 1^{er} étage

Le meilleur moyen
de nous montrer que les **CAHIERS**
vous intéressent,
c'est de nous obtenir
de nouveaux abonnés.

○ ○ ○ FONDÉE EN 1904 ○ ○ ○

TRAVAIL

Société Coopérative des Ouvriers Tailleurs

23, Rue Vivienne, PARIS — Téléphone : Central 02-85

COMPLETS VESTON SUR MESURES

à partir de 270 francs

Magasins ouverts de 8 h. 1/2 à 18 heures, le samedi fermé à midi

POUR LA RUSSIE AFFAMÉE

Par le docteur NANSEN

Monsieur le Président (1),
Mesdames et Messieurs,

Il y a quatre mois, j'ai attiré l'attention de la Société des Nations, dans son assemblée solennelle à Genève, sur la situation de la Russie et sur la famine qui commençait déjà à dévaster la région de la Volga. Devant le plus haut tribunal de l'humanité, j'ai essayé d'exposer les dangers qui menaçaient cette partie de la Russie. J'ai dit que d'immenses étendues de territoires, des provinces entières étaient également menacées d'être dépeuplées par une dangereuse famine. J'ai indiqué, non seulement que ces régions étaient en danger, mais encore qu'il fallait surtout veiller à ce que la terre pût être ensemencée en automne, à ce qu'il y ait assez de fourrage pour que les chevaux et le bétail ne meurent pas et que les populations puissent continuer à cultiver leurs champs.

Je craignais que, bientôt, si l'on ne venait de toute part en aide à la Russie, ces populations n'en vissent à se trouver complètement dénuées, sans semences et sans fourrage.

Or, le fourrage, les semences et les céréales se trouvaient en abondance tout près des frontières de la Russie. Les bateaux, dans les ports, et les locomotives, dans les gares, étaient prêts à les transporter. Des milliers et des milliers de chômeurs, un peu partout dans le monde entier, auraient été bien aises de travailler à ce ravitaillement de la Russie. Je demandais à tous les Gouvernements du monde de nous accorder cinq millions de livres sterling pour subvenir aux plus pressants besoins, à peine la moitié du prix d'un des grands cuirassés de guerre. (*Applaudissements.*)

Les Gouvernements n'ont pas cru devoir répondre à cet appel.

* * *

La famine que j'ai annoncée il y a quatre mois, est arrivée. Sans aucun doute, c'est la plus grande famine que l'histoire ait jamais connue. Elle est bien pire que je ne le redoutais : car ce n'est pas une région de 10 ou 15 millions d'habitants qui est atteinte, c'est une région de 33 millions d'habitants, deux fois plus grande que la France. Sur ces 33 millions d'habitants, 19 millions sont menacés de mort et, certainement, 10

à 12 millions mourront si nous ne leur portons secours. Hélas ! quoi que nous puissions faire, plusieurs millions mourront quand même, parce qu'il est déjà trop tard !

Cependant, si les Gouvernements agissent, et agissent vite, on pourra préserver des millions de vies, mais toujours avec ce regret que plusieurs millions n'auront pu être sauvés.

Cette vaste contrée de la Volga est habitée par une population agricole, par des paysans qui ne vivent que de leurs cultures. S'ils n'ont ensemencé en automne et au printemps, ils ne peuvent récolter au mois de juillet et de septembre ; ce n'est donc pas seulement la famine pour cette année, mais une autre pire encore pour l'année prochaine.

Nous devons, dans les deux mois qui nous restent, non seulement trouver le moyen de sauver la vie des travailleurs de la terre, mais encore apporter à ces travailleurs de quoi ensemencer leurs champs...

Nous avons deux problèmes qui se posent devant nous. Le premier est urgent et pressant : il faut, avant tout, sauver les vies. Le second est d'empêcher que la terrible famine de cette année ne se renouvelle, plus terrible encore, l'année prochaine. (*Applaudissements.*)

* * *

Je sais qu'il se trouve des gens qui disent : « Mais, après tout, en quoi cela nous regarde-t-il d'aller nous occuper des malheureux qui meurent, là-bas, à des milliers de kilomètres, le long d'une rivière glacée ? »

A cette question, je peux répondre par deux raisons péremptoires :

1° L'intérêt économique de l'Europe. Je ne crois pas que personne, même un instant, admette qu'il serait sage, pour l'Europe, de laisser son plus vaste grenier se transformer en un désert ;

2° Cette seconde raison me paraît si forte et si impressionnante qu'elle n'est plus même discutée. Les peuples d'Europe peuvent-ils garder les bras croisés devant une si grande calamité ? Peuvent-ils laisser des millions de femmes et d'enfants mourir du froid et de la faim sur les plaines glacées de la Russie ? L'humanité ne le permet pas ! (*Applaudissements.*)

Je sais qu'on a discuté notre action, qu'on a formulé, dans la presse, des attaques contre l'œuvre que nous avons tenté d'organiser. Je vais examiner ces arguments avec toute l'impartialité nécessaire.

Il y en a de trois sortes :

Tout d'abord, une partie de la presse a dit

(1) Discours prononcé au meeting donné au Trocadéro, le 17 février 1922, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson.

que si les Gouvernements portaient secours à la Russie, ils contribueraient, dans une certaine mesure, à maintenir au pouvoir le Gouvernement des Soviets. (*Applaudissements, Cris divers.*)

La seconde raison, c'est qu'il n'est pas possible, dit-on, d'obtenir une certitude absolue que les secours arrivent à bon port.

Quant à la troisième raison, qui est probablement la plus sérieuse, elle est venue de la part des Gouvernements. La voici : La situation économique générale est telle, aujourd'hui, qu'il semble difficile aux Gouvernements d'imposer à leurs populations des sacrifices, si légers soient-ils, pour venir en aide à une nation étrangère et éloignée.

**

Je ne veux pas m'étendre plus longuement en répondant au premier argument, car j'ai toujours tâché, aussi bien dans cette affaire de la famine que dans celle des prisonniers de guerre, de laisser strictement la politique de côté, et je demanderai à tout le monde de bien vouloir en faire autant. (*Applaudissements.*)

En montrant à l'Europe qu'il y a des cœurs et des bons cœurs, je ne crois pas qu'on aide les bolcheviks à rester au pouvoir. (*Applaudissements.*) D'ailleurs, qui donc est prêt à suivre cet argument jusqu'à sa conclusion logique ? Qui donc est prêt à soutenir que, dans le but de renverser le Gouvernement des Soviets, il faut laisser mourir vingt millions d'hommes, de femmes et d'enfants ? (*Applaudissements.*)

Je ne crois pas que personne en soit capable ; je ne peux pas le croire et je n'ai pas peur de le dire. Si vous et moi étions des marins embarqués sur la vaste mer et que nous apercevions un navire en détresse, luttant contre une dangereuse tempête, notre premier soin serait-il de demander au capitaine de nous donner de copieuses explications sur sa manière passée de naviguer, d'échanger avec lui de multiples observations, de lui faire part de nos critiques sur ses théories de la navigation et de lui demander, en outre, des promesses qui l'engageraient à naviguer, à l'avenir, non plus selon ses idées, mais selon les nôtres ? Aucun de nous n'agirait de la sorte, sachant bien que nous laisserions descendre au fond de la mer équipage et passagers. Et nous volerions au secours du navire en détresse.

**

Mais on va plus loin. On dit que le système des Soviets est la cause de la famine ; que, par conséquent, il est inutile d'aider le peuple russe, tant que ce Gouvernement reste au pouvoir.

Je voudrais répondre en détail à cet argument. Mais je n'ai, malheureusement, que trop peu de temps à ma disposition. En tout cas, ce que je veux dire, c'est que parmi les nombreuses causes de cette famine, il y a eu, tout d'abord, la guerre, qui a duré sept ans : quatre ans à l'extérieur et trois ans à l'intérieur (*Applaudissements.*) ; puis le blocus, la rupture complète des relations économiques entre la Russie et l'étranger ; puis la

dépréciation considérable du matériel agricole ; le système de réquisitions du Gouvernement des Soviets a certainement contribué à réduire la culture dans de grandes proportions ; enfin, et c'est là la cause primordiale, la terrible sécheresse qui a dévasté la région de la Volga. Si, avant la guerre, une sécheresse pareille avait sévi sur cette région, une famine aussi terrible, ou presque aussi terrible, aurait suivi, et je doute que la Russie eût pu lutter seule contre ce terrible fléau.

On a vu d'autres famines : on a connu la sécheresse de 1891, celle de 1911 ; mais jamais sécheresse semblable à celle qui désole la Volga, de 1921 à 1922.

La récolte presque tout entière a été détruite, et si un événement pareil s'était produit avant la guerre, il aurait ébranlé même l'Etat le plus fort.

Or, l'Etat russe, vous le savez tous, n'a jamais été un Etat bien robuste. Aussi l'aide de l'étranger lui est-elle indispensable plus qu'à aucun autre, pour combattre une famine dont il n'est pas responsable. (*Applaudissements.*)

**

Je vais répondre, maintenant, à la deuxième objection que l'on adresse à l'Œuvre de Secours. On a dit qu'il est difficile, sinon impossible, d'obtenir l'assurance que les envois arrivent à destination.

Sur ce point, il faut examiner différentes objections de détail.

En ce qui concerne l'accord qui a été passé avec le Gouvernement des Soviets, vous savez tous avec quelle injustice violence il a été attaqué. On a répandu, à son sujet, toutes sortes de légendes. On a réussi à créer des préjugés qui tendent à faire penser à d'excellentes gens qu'il n'est pas du tout sûr d'envoyer aujourd'hui des secours à la Russie.

Je désirerais dissiper, une bonne fois, tous les doutes que l'on a ainsi fait naître dans l'esprit de nombreuses personnes. J'ai toujours affirmé, et j'affirme que mon accord me donnait et me donne tout le contrôle désirable sur tous les envois. Bien que j'aie toujours considéré comme admirable l'accord américain passé par M. Hoover, les points sur lesquels il diffère du mien m'ont toujours paru inapplicables en pratique et l'expérience a prouvé que j'avais raison.

J'ai, là-bas, des douzaines de collaborateurs qui, travaillant à mes côtés, ont pu se rendre compte de la bonne marche de mon organisation. Le meilleur argument à cet égard est que la distribution des secours américains fonctionne, aujourd'hui, sur les mêmes bases que celles que j'ai établies. Ainsi, chaque personne qui donne aujourd'hui à l'Œuvre de Secours peut être assurée que ce qu'elle donne arrivera exactement à sa destination.

On dit encore : « Comment voulez-vous que, dans un pays où règne l'anarchie, les trains ne soient pas pillés et les transports rendus impossibles ? » On a répandu, à ce sujet, de nombreuses légendes absolument fausses, des histoires de

trains pillés, de dépôts mis à sac. Je tiens à dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ces racontars. (*Applaudissements.*)

Toutes les provisions que nous envoyons là-bas sont transportées dans des wagons plombés, munis des cachets nécessaires. Elles parcourent le territoire russe sous la responsabilité du Gouvernement des Soviets, qui en assume la garde.

Jusqu'ici, nous avons pu constater avec satisfaction que tous les envois arrivent régulièrement avec les cachets intacts, sans perte appréciable. Le Gouvernement des Soviets a pris toutes les mesures nécessaires pour qu'il en soit ainsi. A notre connaissance, il n'y a eu qu'un seul cas d'envoi, destiné à la Société des Amis des Quakers, qui a été perdu ou dérobé. Les Quakers ont présenté la note au Gouvernement des Soviets, qui a payé, dès le lendemain, avec un chèque sur une banque anglaise. (*Applaudissements.*)

Ce qui est vrai, certes, c'est que la tâche est bien plus dure aujourd'hui qu'elle ne l'aurait été, si nous avions eu les secours nécessaires plus tôt. Les transports, en hiver (je l'ai déjà dit du haut de la tribune de Genève), sont plus longs et plus difficiles à cause des rivières gelées, de la neige bloquant les routes qui mènent des villes aux villages. Mais, malgré tout, les transports arrivent.

* *

Enfin, on emploie un dernier argument : on craint que les autorités ne fassent les distributions d'une manière imparfaite. Je ne cacherai pas que la distribution est une chose extrêmement difficile dans un pays affamé où les tentations de vol sont naturellement très fortes. Les Américains s'étant aperçu de vols dans une petite ville, on a installé, depuis lors, un système très pratique et très exact de coupons-quittances que l'on doit remettre en échange de toute ration reçue. Ce système fonctionne et permet un strict contrôle de toutes les distributions.

Malgré tout, les difficultés restent grandes. Il est vrai que la neige bloque les routes, que les chevaux sont morts ou qu'ils meurent les uns après les autres ; il est vrai que les paysans affamés sont tellement faibles que beaucoup d'entre eux ne peuvent plus même venir jusqu'aux postes de secours. Malgré tout cela, les légendes absurdes qu'on a répandues sont sans fondement. Et je tiens à ajouter que, aussi bien dans cette œuvre de secours et de lutte contre la famine que dans l'œuvre organisée par la Société des Nations pour rapatrier les prisonniers, œuvre à laquelle j'ai travaillé précédemment pendant un an et demi, j'ai constaté que les autorités soviétiques ont tout fait pour m'aider, qu'elles ont donné toutes les facilités que j'ai demandées et toutes les garanties que j'ai suggérées. Ceux qui ont eu des doutes à ce sujet peuvent donc désormais dormir tranquilles sur leurs deux oreilles. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, je puis répondre à la question fondamentale. Quelle est-elle cette question ? Ce n'est pas tant celle-ci : *Quelle est la cause de*

la famine ? que cette autre : *Faut-il encore des secours ?* Permettront-ils, ces secours, aux paysans, à cette population agricole, de reprendre son travail, de renaitre à la vie laborieuse, ou bien ne sera-ce qu'un palliatif, un moyen temporaire qui ne servira finalement à rien ?

A cette question, il n'y a qu'une seule réponse : Il faut envoyer des secours et les envoyer vite, non pas seulement pour sauver des vies humaines, mais pour les sauver définitivement ; il faut envoyer des secours en quantité suffisante pour que l'on puisse remettre sur pied cette région laborieuse de l'Europe. (*Applaudissements.*)

* *

Passons à la troisième objection :

Les Gouvernements ne peuvent pas se permettre de regarder si loin avant d'avoir fait tout leur possible pour améliorer la situation intérieure de leurs propres pays. On dit et l'on répète que l'Europe ne peut pas, aujourd'hui, se payer le luxe d'aller sauver la Russie. Je réponds, de toute ma force, que l'Europe ne peut pas se payer le luxe de négliger de sauver la Russie. (*Applaudissements.*)

Elle ne peut pas perdre ce grenier, ce marché. Et le fléau qui le menace ne se limite pas à cette année-ci, mais risque de se prolonger et de s'étendre l'année prochaine.

Ce sont les deux grands problèmes qu'il faut résoudre immédiatement, pendant les deux mois qui vont suivre. L'Europe ne peut laisser passer ces deux mois sans sauver les populations, au moins jusqu'en juillet, et sans leur permettre de faire la récolte attendue. Si l'on ne tente rien, la région de la Volga sera rapidement transformée en un désert, la Russie ne pourra exporter de céréales à l'étranger. La Russie ne pourra redevenir un marché pour les produits manufacturés de l'Europe, tant que la Volga restera un désert. Ce grenier et ce marché sont nécessaires à la vie économique de l'Europe et ce n'est pas seulement un acte généreux, mais une bonne affaire, de sauver la Russie. (*Applaudissements.*)

* *

Des trois arguments que l'on a objectés en septembre dernier, lorsque j'ai fait appel aux Gouvernements du monde, pas un ne supporte et n'a supporté l'épreuve des faits. Mais il y a également une autre question que l'on me pose, c'est celle-ci : « Pourquoi, dit-on, le Gouvernement des Soviets ne fait-il rien pour venir en aide à son propre peuple ? »

J'ai déjà montré combien la Russie était faible et comment, toute seule, elle ne pouvait subvenir à cette grande misère. Mais il faut bien dire que le Gouvernement des Soviets fait beaucoup plus pour venir en aide aux affamés qu'on ne le croit généralement en Occident. (*Applaudissements.*)

Tout d'abord, il a réussi à recueillir les semences nécessaires pour ensemer une grande par-

tie de la région de la Volga, ce qui est un résultat très important. Ensuite, ce qui était encore beaucoup plus difficile, il a obtenu des paysans menacés par la famine qu'ils ensemencent leurs champs avec les sacs de céréales que l'on amenait.

Cet important résultat a coûté des sommes énormes au Gouvernement des Soviets, qui a dépensé dans cette vue et pour la subsistance de plus de deux millions d'affamés, 750 millions de francs.

La récolte de la Volga était d'une importance telle, dans la vie économique de la Russie, qu'aucun Etat ne pouvait s'en passer.

* *

Sachant que le Gouvernement des Soviets ne pourrait pallier tout seul à tant de misère, j'avais terminé ainsi mon appel aux Gouvernements, en septembre dernier : « Quoi que vous répondiez, nous irons de l'avant, courageusement, en faisant appel à toutes les charités, à toutes les initiatives privées. » Nous sommes allés de l'avant, avec nos seules pauvres forces, et nous avons recueilli une réponse magnifique, réponse qui est venue, parfois, de quelques Gouvernements, mais qui, surtout, est due aux efforts des organisations privées, aux efforts individuels.

Notre œuvre est soutenue par toutes sortes d'organisations nationales et internationales et, en premier lieu, par les Sociétés de la Croix-Rouge de presque tous les pays.

La charité n'est pas morte dans les cœurs, il faut le constater, puisque, en quatre mois, nous avons réussi à recueillir 65 millions pour subvenir à la famine. Mais il faut tout de suite ajouter, car cela est nécessaire : La charité ne suffit pas et ces chiffres ne sont qu'une goutte dans l'océan et ne nous permettent que de rester au seuil de la grande catastrophe. J'espère que je pourrai vous montrer tout à l'heure, par des vues photographiques, ce qu'est la famine là-bas. Ces images que vous verrez défiler sur l'écran ont été prises par moi-même au cours de mon voyage. Ce voyage a été effectué dans une région de la Volga qui n'est pas, d'ailleurs, la plus éprouvée, et nous n'avons pas eu le temps de prendre les plus tragiques photographies.

Ce que vous verrez là n'est, tout simplement, ce que l'on a l'occasion de voir, par hasard, en passant, et ce n'est pas le pire de ce que l'on peut connaître ! (*Applaudissements.*)

A ce moment de sa conférence, Nansen fit projeter un film et des photographies prises quelques semaines auparavant, au pays de la famine. L'émotion qu'elles susciterent dans l'auditoire fut immense.

La plus grande partie de ces vues figurent actuellement dans l'album de la famine édité par le Comité d'assistance au peuple Russe. Elles ont été prises à Saratof, à Samara, à Boussovouck et à Markstadt, ainsi que dans les régions voisines.

Il y a déjà quatre mois, j'ai demandé aux Gouvernements de nous accorder une somme de 5 mil-

lions de livres sterling pour lutter contre la famine qui s'annonçait. Je n'avais demandé que cette somme parce que je pensais que nous pourrions organiser la lutte de telle façon que nous la mènerions victorieusement jusqu'en juillet et qu'ensuite, le Gouvernement ne laisserait pas succomber cette œuvre de secours. J'espérais aussi que les Gouvernements de l'Europe, comme le Gouvernement de l'Amérique, viendraient noblement, courageusement, au secours des populations affamées.

Si nous avions eu cette somme, nous aurions pu sauver tant d'êtres humains ! Maintenant, je demande aux Gouvernements 3 millions de livres sterling. Ce n'est pas assez, mais en plus de ce que donnent le Gouvernement américain et le Gouvernement des Soviets, nous pourrions réaliser, avec cette somme, tout ce qu'il est possible de faire encore aujourd'hui avec les faibles moyens de transport dont nous disposons. Mais il faut que les peuples fassent savoir à leurs Gouvernements qu'il est nécessaire d'agir, et d'agir immédiatement, sans cela il sera trop tard.

* *

Il y a quatre mois, j'avais parlé de la lutte à mener contre le froid et contre la faim ; je croyais savoir quelque chose sur la faim et sur le froid, mais la lutte est bien pire, bien plus terrible que je ne l'imaginai. Je m'attendais, certes, à trouver, là-bas, la souffrance et la mort, la misère pire que tout ce que l'on peut imaginer, mais ce que je ne pouvais croire, hélas ! c'était trouver des villages, des villes, des provinces entières où la population affaiblie attend la mort de jour en jour, d'heure en heure. Je ne m'attendais pas non plus à voir des êtres humains, poussés par la frénésie de la faim, se livrer à des actes de sauvagerie ; des hommes et des femmes qui appartenaient, il y a quelques mois, à la grande famille des civilisés, et qui, aujourd'hui, sont tellement terrifiés par le spectre de la mort qu'ils ont perdu tout sentiment humain et qu'ils errent, le soir venu, vers les cimetières pour déterrer les cadavres et trouver quelque chose à manger.

Voilà la vérité. Elle est horrible, incroyable, mais c'est la vérité tout de même. Il y a un mois, c'était terrible ; mais aujourd'hui, c'est pire. Aujourd'hui, les hommes et les femmes, dans certaines régions, poussés par la folie de la faim, commencent à s'entretuer pour pouvoir manger.

Ce ne sont pas des choses agréables à dire, ni à entendre. Il faut les dire, cependant. Je vous les dis, ce soir, je les répéterai partout, parce qu'il faut que la vérité soit connue. Je veux réveiller les peuples de l'Europe, je veux qu'ils sachent la vérité. Quand ils sauront ce qui se passe là-bas, ils diront à leurs Gouvernements que, même s'il en va de quelques sacrifices financiers, il faut agir sans retard. (*Applaudissements.*)

L'ange de la mort avance sur la région glacée de la Volga ; il avance là-bas à grands pas et sa récolte est plus fructueuse encore qu'elle ne l'a été

pendant ces longues années de guerre. Pensez à ce qu'il en a coûté aux Gouvernements pour conduire la guerre, et pensez à ce qu'il en coûterait peu, en comparaison, pour sauver des millions de vies humaines ! (*Applaudissements.*)

Si nous laissons faire, si nous restons là, les bras croisés, que pensera de nous l'Histoire, que penseront de nous nos enfants, les générations futures ? Ils nous inscriront dans l'Histoire comme une génération que cinq années de guerre rendirent si cruelle et si égoïste qu'elle aura pu assis-

ter, le cœur dur, à la mort de millions de ses frères et de ses sœurs. (*Applaudissements.*)

Il y a six semaines à peine que j'ai quitté la région de la Voga et les grands yeux de ces enfants que vous avez vus sur l'écran, ces grands yeux me hantent encore. C'est pour eux, c'est au nom de ces petits, c'est au nom de l'amour et de l'humanité que je fais appel à vous et, par vous, à vos Gouvernements pour qu'ils agissent et qu'ils agissent tout de suite ! (*Applaudissements prolongés.*)

A propos de l'affaire Malvy

Prenant place, le mercredi 15 février, sur le siège précédemment occupé par le procureur général Bulot, au cours d'une séance solennelle de la Cour de Cassation, M. Mérillon a cru devoir rappeler le rôle qu'il avait joué à la Haute-Cour, lors du procès Malvy.

Dans les actes reprochés au ministre, je n'ai pas reconnu la trahison consciente et volontaire, je l'ai proclamé sans hésitation ; j'y ai trouvé la négligence, la faiblesse et la carence qui constituent, en temps de guerre, pour un ministre de l'Intérieur, un crime contre la Patrie. Je l'ai dit fermement et la Cour de Justice a suivi le magistrat qui, sourd à toutes les inspirations excessives en sens contraire de la passion politique, n'avait écouté que son devoir et le cri de sa conscience.

M. Malvy a répondu à M. Mérillon par la lettre que voici :

Je lis dans les journaux qu'à l'occasion de votre installation comme Procureur général à la Cour de Cassation, vous avez cru devoir rappeler que, dans vos réquisitions contre moi, vous n'aviez obéi qu'au cri de votre conscience en poursuivant un ministre, non pas coupable de trahison, mais de « négligence » et de « carence ».

Au cours du procès, j'avais beaucoup admiré, Monsieur, votre talent si souple et si original, mais vous récidiviez avec une telle inconscience que je veux vous répondre.

Certes, votre nom restera dans les annales de la magistrature et surtout dans l'Histoire du Droit français.

Vous aurez été un précurseur et un novateur. Vous pouvez revendiquer la gloire d'avoir inscrit dans votre législation pénale, d'accord avec une petite majorité de juges politiques, le crime de « négligence » et de « carence » avec la faculté pour le tribunal d'appliquer la peine qui lui convient.

Ce n'est déjà pas mal.

Mais, Monsieur, avez-vous trouvé cela tout seul ? Et était-ce bien là, ô magistrat consciencieux, la pensée qui répondait à votre conscience ?

Non, et vous l'avez écrit :

« Il convient de remarquer, disiez-vous, que les critiques de M. Clemenceau avaient visé surtout la politique de M. Malvy et qu'elles ne peuvent être considérées comme constituant des accusations tendant à établir des actes légalement et consciemment criminels. »

Mais à la dernière heure, à la minute même où M. Flandin sortait sa proposition de forfaiture, vous balbutiez ces phrases où ce que l'on peut admirer le plus, c'est la fermeté du magistrat chargé de défendre la loi : « Comme magistrat, je suis dominé par le texte ; oui, mon interprétation est juridique, mais d'un autre côté, je me sens bien peu en face de l'autre thèse

(celle de M. Flandin) peut-être plus conforme à l'intérêt du pays. »

Sans commentaires, n'est-ce pas ?

Vous vous êtes, avec M. Flandin, trouvé à la peine, si je peux m'exprimer ainsi ; mais vous deviez, quelle coïncidence ! vous retrouver aux honneurs.

Je pourrais marquer ici, après vos défaillances, vos erreurs et vos mensonges.

Je noterai simplement pourquoi, après avoir reconnu l'odieux des accusations de trahison portées contre moi, vous m'avez poursuivi sur le terrain politique.

Ah ! les critiques de M. Clemenceau ne pouvaient pas constituer juridiquement des crimes ?

Alors, pourquoi les avez-vous prises à votre compte en les qualifiant telles ?

Mais je ne peux que laisser à l'appréciation de tous l'accusation précise que vous avez formulée contre moi :

« L'application des théories de M. Malvy en temps de paix n'aurait été en somme que la conséquence d'une politique déplorable, mais en temps de guerre l'application de ces théories est criminelle. »

« M. Malvy avait pour principe, pour terminer les conflits entre les patrons et les ouvriers, de donner satisfaction à toutes les demandes des ouvriers et d'obliger, par tous les moyens, les patrons à les accepter. »

* *

On croit rêver en lisant ces lignes écrites par un haut magistrat de la République, lignes où le grotesque le dispute à l'odieux.

En les écrivant, Monsieur, vous avez falsifié la vérité, car vous aviez entre les mains tous les contrats de travail écrits par moi-même et signés sur mon bureau par les patrons et les ouvriers, contrats de conciliation et d'arbitrage qui me valurent souvent les remerciements des uns et des autres.

Ensuite, vous vous donniez à vous-même le plus cruel des démentis en qualifiant crime ce qui, vous l'avez dit, ne pouvait constituer que la critique d'une politique.

Et cette politique, sachez bien, Monsieur, que j'en prends toujours et plus que jamais l'entière responsabilité. Mon attitude pendant la guerre en face des organisations syndicales, ma politique pendant les conflits ouvriers de mai 1917, politique que vous appelez crime, je la revendique comme l'honneur de ma vie et j'ai conscience d'avoir, à ces heures difficiles, fait mon devoir et rendu service à mon pays.

Et voyez, Monsieur, jusqu'où peut aller l'ironie des choses :

Pendant tout mon ministère, et surtout après la solution pacifique de ces grèves de 1917 auxquelles vous faites allusion, cette politique criminelle me valut à plusieurs reprises l'approbation et les félicitations de l'homme qui préside le ministère auquel vous devez la haute fonction que vous occupez aujourd'hui.

HOMMAGE A NANSEN

Par M. Ferdinand BUISSON, président de la Ligue

Citoyens, (1)

Il y a, presque jour pour jour, vingt-cinq ans, le même homme que vous venez d'acclamer entrait dans cette même salle, devant une assemblée enthousiaste, et recevait les hommages, on peut le dire, de la nation tout entière. Il y a vingt-cinq ans, Nansen représentait, pour nous comme pour le monde, une grande victoire, la plus grande des victoires de l'énergie humaine. Cet homme avait démontré que les limites de la souffrance humaine peuvent être reculées. Lui et ses compagnons, inspirés du même esprit d'audace, ils avaient réussi, à force d'endurance héroïque, à réaliser un des plus étonnants miracles que l'humanité ait enregistrés. Et, de cela, le peuple de Paris, alors, comme le peuple de Paris, aujourd'hui, lui était reconnaissant.

Aujourd'hui, il revient avec le poids des années, avec la même figure forte, énergique, où se lit à la fois la puissance de la réflexion et de la puissance de la volonté.

* * *

Pourquoi revient-il dans cette immense enceinte ? Y est-il encore appelé par une grande société savante, par la Société de Géographie qui le fêtait alors ? Non. C'est une société bien plus modeste qui a pris cette initiative, une société de secours aux enfants, une société qui, née de la guerre et contre la guerre, a réussi à grouper toutes les sympathies humaines, toutes les puissances de consolation et d'aide fraternelle. C'est cette Société française de secours aux enfants qui, hardiment, courageusement, noblement, s'est transformée en section française de la Société Internationale de Secours à la Russie, le jour où la Russie a été visiblement le grand peuple malade et souffrant auquel nous devons nos premières sympathies. (*Applaudissements.*)

C'est cette Société qui a prié le professeur Nansen de venir ici montrer ce que peut ajouter à l'autorité du savant, au prestige du héros la force d'un grand cœur charitable. J'offre les hommages de la Ligue des Droits de l'Homme à la Société que préside Mme de Saint-Prix et dans laquelle sont entrés, j'aime à le dire et je suis heureux de le constater, des concours de toute sorte, de toute couleur, de toute opinion politique et religieuse.

Je me hâterais de laisser la parole à celui que vous venez entendre si je ne me sentais obligé de vous dire ce que je sais qu'il ne vous dira pas et qu'il faut cependant que vous sachiez.

C'était le 15 août dernier qu'à Genève était tenue une réunion générale de toutes les associations qui s'occupent de porter secours aux plaies

de l'humanité, en commençant par la Russie. Cette réunion crut faire une œuvre sage en faisant masse de tous les secours que les diverses sociétés des deux mondes parviendraient à obtenir et en les confiant à Nansen. Ces sociétés réunies sans phrases, sans commentaires, sans restrictions forment une immense coopérative de charité. Une seule idée l'anime, l'idée du secours humain à des humains; rien de plus mais rien de moins. Et c'est pour cela que cette Confédération humanitaire, s'adressant à Nansen, l'a nommé à l'unanimité, au nom de la Terre entière, commissaire général de l'œuvre de l'assistance à la Russie en détresse.

* * *

Eh bien, citoyens, quelques semaines, je devrais dire quelques jours après, la grande association qui avait eu cette confiance en cet homme voyait sa confiance récompensée. C'était le 15 août qu'avait été prise cette première résolution. Le 27 du même mois, le citoyen Nansen rapportait une convention en bonne et due forme signée par les autorités soviétiques, Nansen, d'une part, Tchitcherine de l'autre, l'avaient signée, et cette convention, citoyens, restera longtemps un modèle de ce que doivent être les conventions de fraternité et de solidarité humaine.

Et alors, sûr d'agir librement, sûr de ne rencontrer aucun obstacle, nanti de ces moyens d'action que lui donnait un contrat solennellement confirmé par l'autorité russe, Nansen se mettait immédiatement à l'œuvre. Ah ! ce n'est pas lui qui attendrait que fussent correctement remplies toutes les formalités exigées par la diplomatie ancienne et moderne. Il imagina — et je vous le dis parce que ce seul trait familier vous fera comprendre le caractère de son œuvre — il imagina que la marche de ces distributions de secours était très simple. Il proposa de nommer une commission exécutive, véritable pouvoir exécutif chargé de tout régler. Il l'obtint sans peine. Et ce pouvoir exécutif se composa, savez-vous de qui ? Ah ! vous songez tout de suite à une grande assemblée, à une commission comme nous en avons tant vu fonctionner. Non. Nansen, en homme pratique, composa la commission de deux hommes investis de pleins pouvoirs. L'un était le représentant de Nansen, l'autre était le représentant de Tchitcherine et des Soviets. (*Applaudissements.*)

Et c'est ainsi que le grand honnête homme a eu immédiatement la confiance de ceux à qui il s'adressait. Et c'est parce que ceux à qui il s'adressait ont immédiatement répondu par la droiture et l'honneur à l'honneur et à la droiture de Nansen, c'est à cause de cela que l'œuvre a pu si vite et si bien se mettre en mouvement. Je suis heureux de rendre ce témoignage au Gouvernement soviétique. Et je puis le faire, puisque je

(1) Discours prononcé au Trocadéro par M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue, le 17 février 1922.

me borne à répéter les témoignages officiels que Nansen, après six mois de pratique, a répétés et affirmés au monde entier. Qui mettra sa parole en doute ? Les secours qui lui ont été confiés ont été, nous déclare-t-il, immédiatement distribués comme ils devaient l'être, suivant la volonté des nations ou des sociétés donatrices.

Voilà ce qu'il a publiquement attesté en ajoutant qu'il n'avait pas une seule fois rencontré une objection, une difficulté, une trahison. (*Applaudissements.*)

Citoyens, nous avons le bonheur de constater là ce que peut faire la probité d'un homme qui s'impose à tous les autres. Voilà, citoyens, ce que Nansen ne vous aurait pas dit.

Et maintenant qu'il est ici, laissez-moi ajouter un dernier mot. Il vient s'adresser au cœur de la France et de Paris, il vient s'adresser au peuple. Il est, lui, un homme qui croit au peuple; parce qu'il sait que le peuple sent, devine et découvre des choses que les gouvernements de tous les pays ne parviennent pas à voir. (*Applaudissements.*)

Nansen a résolu d'aller dans toutes les capitales d'Europe où il lui sera possible de trouver le temps de se présenter. Il court de Londres à Paris, de Paris à Amsterdam, d'Amsterdam à Berlin. Il va partout, et partout il dit ce que vous allez entendre, et il le dit sans se faire la moindre illusion. Il sait très bien que ce qui vous

amène ici et ce qui amènera dans des assemblées pareilles, comme ce fut le cas en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en Belgique, partout, ce qui amènera les foules, ce n'est pas seulement le bonheur et l'honneur de voir un grand homme qui est un grand citoyen du monde, il sait très bien que vous venez apporter ici, chacun pour votre part, un peu de cette piété que nous nous devons les uns aux autres dans l'humanité. (*Applaudissements.*)

C'est parce que vous venez dans ces sentiments-là que, sans hésiter, Nansen, comptant d'avance sur l'accueil que vous ferez, non pas à son éloquence, non pas à ses appels, mais à la chose même qu'il va mettre sous vos yeux, c'est pour cela qu'il est venu. Et c'est pour cela aussi que la Ligue des Droits de l'Homme est fière de marcher à sa suite. Vous permettrez bien à cette Ligue, en dehors de toute pensée politique, de soutenir ici le premier de tous les droits de l'homme qui est de ne pas mourir de faim. Elle s'est jointe sans hésiter aux hommes et aux femmes de cœur qui vous ont convié à cette grande réunion, non pas seulement en l'honneur de Nansen, mais en l'honneur de l'humanité et de la solidarité humaine.

Je m'excuse d'en avoir trop dit et je suis heureux de donner la parole au citoyen Nansen. (*Applaudissements prolongés.*)

Les Allemands à la Ligue

Il nous faudrait la moitié d'un Cahier pour relater les articles qu'a suscités dans la presse la venue à la Ligue des Droits de l'Homme des délégués du Bund.

Glanons seulement parmi les articles de notre collègue M. AULARD, quelques très indications :

Il faut toujours se dire qu'il y a deux Allemagnes, l'Allemagne du passé et l'Allemagne de l'avenir, l'Allemagne de la guerre et l'Allemagne de la paix. Il serait aussi dangereux d'ignorer l'Allemagne de la paix que d'ignorer l'Allemagne de la guerre. Or, la grande presse nationaliste ou nationalisante ne nous montre que l'Allemagne de la guerre. Montrons l'Allemagne de la paix.

(*Le Peuple.*)

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a reçu plusieurs fois ces démocrates allemands (MM. von Gerlach, Nicolai, Lehmann.)

Là-dessus, nos grands patriotes professionnels frontent le sourcil, et j'en entends qui déclarent, d'un ton sentencieux, que de tels contacts avec les « boches » sont pour le moins prématurés. Quand ce sont des financiers français qui causent avec des financiers allemands, nos gens trouvent cela tout naturel. Quand ce sont des démocrates français qui causent avec des démocrates allemands, cela leur soulève le cœur. Le poète a bien raison de dire que les délicats sont malheureux, et que rien ne saurait les satisfaire.

Ils disent : « C'est trop tôt. » Moi, je dirais plutôt : « C'est un peu tard. Réparons le temps perdu. »

Je leur dirai aussi que MM. les trois délégués de la Ligue allemande de la Patrie nouvelle ne sont pas des « boches » : ce sont des citoyens, autant citoyens du

monde que citoyens allemands, et, par-dessus le marché, ce sont des héros. Des héros ? Mais oui, je ne vois pas d'autre mot, puisqu'ils ont, en pleine guerre, risqué leur vie à défendre, à propager leurs idées. Et quelles idées ? Les nôtres, les principes mêmes de la Révolution française, ces droits de l'homme et des peuples, pour lesquels l'Entente s'est battue contre les empires centraux.

M. Nicolai, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Berlin, a, dès le lendemain de la déclaration de guerre, protesté contre l'impérialisme et le militarisme. Militarisé, il a refusé de prêter le serment à l'empereur. Si un avion ne l'avait pas transporté en Danemark, que serait-il advenu de lui ? Depuis la paix, invité à reprendre son cours à l'Université, il a refusé de remonter dans sa chaire tant que l'Université n'aurait pas chassé de son sein les professeurs qui avaient signé des mensonges.

Quel est le républicain français qui ne tiendrait à honneur de serrer la main à cet homme courageux, comme aussi de serrer la main à cet autre héros, le professeur Foerster ?...

M. von Gerlach, dans son journal *Welt am Montag*, a sans cesse défendu, et au péril de sa vie, ce qu'il appelle, en son langage de juriste, la cause du droit, et, si les idées démocratiques triomphent, enfin, en Allemagne, son courage et son talent seront pour beaucoup dans ce triomphe, dont dépend l'avenir de la paix, et dont dépend, par conséquent, l'avenir de la France.

Le troisième délégué de ce *Bund Neues Vaterland*, M. Lehmann, a, lui aussi, comme M. Nicolai, étant militarisé, refusé le serment.

Voilà les hommes avec qui la Ligue des Droits de l'Homme est entrée en contact, pour une collaboration, en vue de fonder la paix sur la vérité et la justice, par une propagande concertée.

(*Ere Nouvelle.*)

L'HISTOIRE DES 6 MILLIONS

Par M. Ferdinand BUISSON, président de la Ligue

On sait qu'au mois de novembre dernier, le Parlement a voté une somme de 6 millions pour secourir les Russes affamés. Des 6 millions votés il y a 3 mois, les Russes n'ont pas encore touché un centime. Pourquoi ?

M. Ferdinand Buisson a posé la question, à la tribune de la Chambre, le 16 février 1922.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs l'intervention de notre président, parue dans le Journal officiel du 17 février :

M. Ferdinand Buisson. — Ce n'est pas sans quelque émotion que je viens demander à M. le président du Conseil des explications qu'il sera, j'en suis sûr, aussi désireux de nous donner que nous sommes tous de les recevoir.

Il s'agit de l'envoi des secours que vous avez votés pour les populations russes victimes de la famine.

Je rappelle d'un mot, Messieurs, les faits que vous connaissez très bien.

C'est le 27 octobre dernier que le Gouvernement a déposé un projet de loi, d'ailleurs extrêmement simple et très beau par sa brièveté et sa simplicité mêmes : il se bornait à invoquer la question d'humanité.

Dès le lendemain, le 28 octobre, la Chambre votait le projet du Gouvernement en y ajoutant spontanément 1 million, ce qui faisait 6 millions à distribuer à ces malheureuses populations.

Le Sénat prit quinze jours pour voter cette loi qui fut adoptée dans les mêmes termes. Il fallut ensuite dix jours pour la promulgation. Enfin, elle parut le 25 novembre au Journal officiel.

Depuis lors, nous ne nous en sommes plus occupés, nous croyons tous la question réglée. Il n'en était rien et, dans ces derniers jours, la presse a communiqué un certain nombre de renseignements singuliers d'où il paraît résulter que non seulement la distribution n'était pas encore faite, mais que — prétendait-on — le Gouvernement hésitait entre diverses manières de la faire.

S'il n'y avait qu'une question de retard, ce serait déjà beaucoup trop. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*)

On ne peut pas supposer un seul instant qu'il y ait un seul d'entre nous qui ait, à cet égard, un autre sentiment que celui de l'unanimité de la Chambre. Nous voulons, et le Gouvernement le veut aussi, que les secours, de toute urgence, parviennent là où ils doivent aller, le plus tôt possible. (*Très bien ! très bien !*)

Ce qui fait la difficulté, et je crois l'avoir reconnu sans parti pris, c'est qu'il y a en présence deux méthodes qui sont très différentes et entre lesquelles il faut que le Gouvernement ou même que le Parlement choisisse.

Ces deux méthodes ont été successivement exposées, l'une d'une manière enveloppée et savante, habile si vous le voulez, l'autre avec une extrême franchise.

La méthode enveloppée, qui présentait des apparences diplomatiques très compliquées, est celle qui fut exposée, dès le mois d'août, lorsque fut constituée la Conférence internationale dans laquelle M. le sénateur Noulens préside la délégation française.

A ce moment, la Conférence constituée par le Conseil Suprême, estima — je lis les termes qui ont été empruntés aux documents officiels — « que les crédits gouvernementaux ne pourraient être accordés aux autorités soviétiques que quand auraient été reconnues les dettes du Gouvernement tsariste ».

En ces termes ou en d'autres, cette préoccupation de la reconnaissance des dettes du Gouvernement tsariste a été, dans la presse, au moins officieuse, constamment renouvelée.

Tout dernièrement, depuis le moment où j'ai eu l'honneur de demander à poser une question à M. le président du Conseil — que je remercie d'avoir bien voulu l'accepter — un grand et grave journal, dans un article dont l'inspiration semble bien être gouvernementale, a longuement développé cette méthode. Prenant l'occasion de la visite de Nansen qui, demain, adressera un appel au peuple de Paris en faveur des victimes de la famine, le journal le *Temps* écrit :

« On distingue les préoccupations les plus suspectes dans une campagne qui, sous le couvert d'un but humanitaire, tend surtout au salut non pas de malheureuses populations affamées, mais de ce régime soviétique qui a poussé la Russie à la ruine » (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Il développe ce point de vue et il ajoute :

« Les Soviets cherchent à exploiter l'aide attendue pour raffermir le régime communiste. Le Gouvernement des Soviets — va-t-il jusqu'à dire — a préféré sacrifier des populations entières plutôt que de consentir à l'enquête indispensable. »

M. Jean Erlich. — C'est absolument exact ! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le Président. — Je vous prie de vous abstenir d'interruptions au cours d'une question. Seul l'auteur de la question a la parole.

M. Ferdinand Buisson. — « ... enquête qui, par la force des choses, peut révéler l'étendue des ruines accumulées par l'expérience du communisme intégral. Ces femmes, ces enfants qui meurent de faim, ce sont des victimes du bolchevisme. Le monde contemple, le cœur gonflé d'effroi et de pitié, cette détresse d'un peuple, mais il n'oublie pas qu'elle est l'œuvre de la plus haïssable des révolutions. »

Voilà, messieurs, l'une des méthodes. Elle consiste à dire : nous voulons bien donner des secours, mais nous commencerons ou nous continuerons par envoyer là-bas des enquêteurs qui nous permettront de démontrer que la misère du peuple russe est l'œuvre de la plus haïssable des révolutions.

Eh bien, messieurs, ce n'est pas pour cela que nous avons voté 6 millions. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Raymond Poincaré, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. — Evidemment non !

M. Ferdinand Buisson. — Vous ne les avez pas votés pour recommencer une expédition Wrangel à l'intérieur. Ce n'est pas ce que vous avez voulu faire, pas

plus que le Gouvernement précédent. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Il nous avait donné, à cet égard, des garanties que — je n'en doute pas — le Gouvernement actuel nous donnera aussi.

M. le Président du Conseil. — Il vous donnera même des réalités.

M. Ferdinand Buisson. — C'est en voulant suivre cette méthode des interventions dans les affaires russes que nous avons rencontré les difficultés auxquelles M. le président du Conseil fait allusion dans la réponse qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser.

M. Noulens, avec une parfaite bonne foi, avait prévenu le Sénat, lors de la discussion du 15 novembre, que la distribution de ces secours se présentait sous deux aspects.

Il y a d'abord, disait-il, l'œuvre d'assistance proprement dite, ayant un caractère philanthropique et charitable. Même pour celle-là, il demandait, avec raison, qu'on prit des garanties pour la bonne et équitable distribution des vivres expédiés.

Mais, ajoutait-il, un second rôle est dévolu à la Commission : c'est celui de travailler au relèvement économique. C'est en vue de ces secours d'ordre économique et non pas seulement charitable, que la Commission internationale a jugé nécessaire de réclamer certaines conditions, notamment l'envoi en Russie d'une mission qui se rendrait compte sur place des besoins, en même temps que des meilleurs moyens de remédier d'une façon durable à la tragique situation du pays.

C'est cette prétention qui a retardé, jusqu'à présent, l'envoi des secours et c'est parce que cette première méthode est condamnée à se heurter, non pas à des difficultés, mais à des impossibilités, qu'on en a proposé une autre.

En même temps que se réunissait à Paris, puis à Bruxelles, la Commission présidée par M. Noulens, se réunissait à Genève la totalité de l'assemblée générale des Croix-Rouges du monde entier.

Le 15 août dernier, une réunion, à laquelle étaient représentées toutes les Croix-Rouges du monde, la nôtre exceptée, a décidé d'adopter, dans sa guerre à la famine, la méthode du front unique. Ici, le front unique était représenté par un homme dont le nom seul offre à tous la garantie suprême : Nansen. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

La Commission mixte de la Croix-Rouge internationale et de toutes les ligues de la Croix-Rouge, présidée par M. Ador, a décidé de mettre au premier rang de ses devoirs le secours aux millions d'affamés de la Russie. Elle a donc constitué un Comité international de secours à la Russie, qui s'est immédiatement mis à l'œuvre. Et son premier acte fut de nommer immédiatement comme hauts commissaires Nansen et Hoover, l'Américain ; je n'ai pas besoin de vous rappeler que l'Amérique continue à nourrir, depuis six mois maintenant, un million d'enfants russes, qui ne subsistent que grâce aux subsides des États-Unis. (*Applaudissement à l'extrême gauche et à gauche.*)

Malgré cet immense effort qui lui donnait bien le droit de demander à être mise à part, la Croix-Rouge américaine ne l'a pas demandé ; elle a pris place dans le Comité international. Et M. Hoover, tout en continuant son œuvre, s'est félicité de la rattacher à celle du haut commissaire unique, Nansen.

Investi de ces fonctions par la confiance universelle, Nansen partit pour la Russie, et, dès le 27 août, il signait avec Tchitcherine une convention. En voici le texte officiel. C'est le plus authentique qu'on puisse citer en pareille matière.

Messieurs, je ne vous la lirai pas, mais c'est un admi-

nable document. Une vingtaine d'articles précis relatent les engagements pris par les Soviets vis-à-vis de Nansen.

M. Mistral. — Ce qui fait leur force, c'est qu'ils ont été tenus.

M. Jean Erlich. — Pendant combien de temps ?

M. Mistral. — Ils le sont encore.

M. Ferdinand Buisson. — Il n'y a qu'un article qui contienne les engagements pris par Nansen envers les Soviets. Je ne vous lirai que celui-là :

« Le docteur Nansen consent à ce qui suit :
« Son personnel en Russie se bornera strictement à distribuer les secours et n'entreprendra aucune action politique ni commerciale, à moins d'avoir obtenu préalablement à cet effet la permission spéciale du Gouvernement soviétique.
« Toute personne qui contreviendra à cette clause sera congédiée à la demande des autorités centrales soviétiques. »

Voilà ce que peut faire un grand honnête homme en qui tout le monde a foi ; sa parole a suffi à réunir ceux qui jusqu'alors avaient divisés des conflits en apparence insolubles. Voilà ce qu'avait fait Nansen.

Moins de six mois après, le Comité international de secours à la Russie se réunissait de nouveau à Genève ; cette fois pour entendre Nansen et savoir les résultats de son activité. La réunion eut lieu le 25 janvier dernier. Nansen rendit compte de ce qu'il avait vu dans un voyage plus terrifiant que toutes ses expéditions au pôle Nord.

Et il tient à faire connaître, avec la simplicité des grands cœurs et des grands esprits, comment fonctionne le mécanisme des secours, qui semblait irréalisable :

« Je veux dire maintenant comment nos envois arrivent en Russie. »

« Bien des gens posent cette question et sourient volontiers en disant : « C'est très bien de donner son argent, mais nous ne savons pas s'il arrive à bon port. » Un grand nombre de mensonges — ajoute-t-il — circulent dans le monde.

Il s'étonne qu'il y ait des gens capables d'employer des moyens pareils et d'encourir la responsabilité des milliers de morts qu'ils coûtent. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

« D'abord, nous avons eu des doutes. Nous pensions qu'il fallait envoyer quelqu'un pour accompagner les trains, mais l'expérience nous a démontré qu'il était préférable de demander au Gouvernement des Soviets de se rendre responsable financièrement. On met trois sceaux sur les wagons : le sceau de l'Etat expéditeur, le nôtre et enfin celui du Gouvernement des Soviets. Nous faisons reposer toute la marchandise à son arrivée ; s'il y a une différence, le Gouvernement des Soviets est tenu de la payer. Jusqu'ici, aucune constatation pareille n'a pu être relevée. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

« Les quakers qui passent pour avoir l'habitude de dire la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité, ont déclaré qu'en somme, dans leur expérience de secours, ils avaient subi moins de vols en Russie que dans n'importe quelle autre partie de l'Europe. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

« Pendant toute une année, un seul wagon a disparu, et après une requête au Gouvernement des Soviets, les quakers reçurent par retour du courrier un chèque en livres sterling représentant la valeur du wagon disparu. Même constatation par les Américains : ils ont un train quotidien et ils ont fait l'expérience que les wagons arrivent régulièrement.

Voilà un témoignage — il y en a d'autres que je ne veux pas citer — dont a été saisie la grande assemblée de Genève.

A ce moment, je dois le dire, cette assemblée, constituant le Comité international de secours à la Russie, constata avec douleur que, de tous les pays du monde, le seul qui ne fût pas représenté était la France. A trois reprises on avait écrit à la Croix-Rouge française : au mois d'août, au mois d'octobre et fin décembre. Pas de réponse.

Elle reçut enfin la réponse suivante :

« La Croix-Rouge déclare qu'elle n'est que mandataire de son Gouvernement et ne peut qu'attendre des ordres officiels au sujet d'une action en Russie. » (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le Président du Conseil. — Au mois de décembre.

M. André Berthon. — Le Gouvernement prend-il la responsabilité de cette lettre ?

M. le Président du Conseil. — Le Gouvernement s'expliquera.

M. Ferdinand Buisson. — Le Comité international de secours de Genève ne s'est pas tenu pour battu. (*Mouvements divers à droite.*) Ne conviendrez-vous pas que cette instance lui fait honneur et fait honneur en même temps à notre pays ?

L'absence de la France dans cette réunion internationale de solidarité humaine était tellement une chose contre nature que les étrangers eux-mêmes n'y pouvaient croire. Est-ce à nous de le leur reprocher ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Puisque c'était au Gouvernement, au Conseil Suprême qu'il fallait s'adresser, la Commission mixte écrivit à M. Noulens pour le prier d'intervenir en faveur d'une décision qui était, semble-t-il, si opportune — c'est le mot qu'elle employait. Pas de réponse.

Enfin, à la veille du Congrès, elle adressa une invitation personnelle à M. Noulens, en le priant d'assister, au moins à titre d'invité, à la séance du 25 janvier.

Une dépêche extrêmement polie et parfaitement courtoise de M. Noulens répondit que les circonstances ne lui permettait pas de se rendre à Genève.

Le président même du Comité des trois Sociétés qui forment la Croix-Rouge française, un homme dont on ne peut parler qu'avec beaucoup de respect, le général Pau, avait répondu, de son côté, par une très belle formule, qui ne résolvait rien, « que la France, émue des souffrances des malheureux Russes, connaissait son devoir et ne manquerait pas de le remplir ».

Ainsi, messieurs, personne, vous entendez bien, ne s'est trouvé dans cette assemblée internationale de Genève pour représenter la France.

Permettez-moi de vous dire que, quelque raison d'absentéisme qu'on ait à faire valoir, quelques considérations politiques qu'on puisse invoquer, il y a là quelque chose que, comme Français, je ne puis accepter. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Léon Daudet. — Le bloc des gauches est reconstitué pour vous applaudir.

M. Ferdinand Buisson. — Je ne puis pas admettre que la France en soit là, de se dérober quand il s'agit de coopérer au plus urgent des sauvetages.

Toute la question est donc là : s'agissait-il, oui ou non, d'un devoir d'humanité ?

Si oui, le Comité international de Genève avait raison. Mais c'est ce que, malheureusement, les représentants officiels de la France n'ont pas voulu ou n'ont pas su déclarer. C'est d'eux qu'est venue la difficulté. Elle subsistera aussi longtemps qu'on voudra mêler la politique à la charité. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Laissons à Nansen et à son personnel le soin de faire la distribution. Il en répond, et cela doit nous suffire. Comment ne pas laisser faire un homme qui, à de si grands exemples d'énergie, ajoute celui d'une compassion capable d'engendrer de nouveaux miracles ?

Voilà ce qu'ont dit les représentants de toutes les Croix-Rouge ; j'en ai ici la liste sous les yeux, elles y sont toutes, sans en excepter une seule, depuis la plus considérable, celle d'Amérique, jusqu'à la plus petite, celle du Luxembourg. Toutes ont désigné leurs représentants, toutes ont versé leurs fonds et expédié leurs caisses de denrées ; toutes celles qui l'ont voulu ont pu faire escorter les secours qu'elles envoyaient par les agents choisis par elles. Seule, seule au monde, la France n'a encore rien fait. Et le monde entier est témoin que nul obstacle, nulle question, nulle exigence abusive des Soviets n'a jusqu'ici empêché l'action de secours.

Je ne sais pas, monsieur Erlich, si c'est, comme vous le distiez tout à l'heure, une habileté des Soviets, je me borne à constater le fait. (*Applaudissements à l'extrême gauche.* — *Mouvements divers.*)

M. Jean Erlich. — Je demande la parole. (*Mouvements divers.*)

M. le Président. — Il ne s'agit pas d'une interpellation, mais d'une question dans laquelle personne ne peut interrompre.

M. Ferdinand Buisson. — Il nous faudrait des raisons singulièrement fortes pour justifier un parti pris d'absentéisme. (*Interruptions.*)

M. le Président. — Écoutez tous, messieurs, il s'agit ici d'une question d'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

M. Ferdinand Buisson. — Oui, il s'agit d'une question d'humanité, il ne s'agit pas d'autre chose, et je serais désolé, si l'on pouvait me prêter la pensée, l'arrière-pensée de vouloir chercher autre chose dans ce débat que la solution d'un de ces problèmes où le sentiment d'humanité est seul en jeu. Et qui donc a le droit de ne pas s'y intéresser ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Voulez-vous la preuve qu'il s'agit d'humanité ? Parmi les puissances représentées à Genève et qui se sont, depuis lors, fait représenter en Russie, je remarque avec joie le pape. (*Mouvements divers à droite et au centre.* — *Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ce n'est pas d'une manière indirecte et contestable. Je cite des documents officiels. A Genève, le saint-père est représenté par Mgr Maglione, nonce apostolique.

Dans le *Bulletin* de la Croix-Rouge du 15 janvier, je lis ceci :

« S. S. Benoît XV, qui a fait envoyer par les soins du haut commissaire Nansen un train de vivres, l'a prié d'organiser cet envoi selon le mode indiqué par le paragraphe B de la convention, c'est-à-dire que deux délégués du Saint-Siège accompagnent le convoi et surveillent la distribution des vivres expédiés. » (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Voilà ce qu'a fait le gouvernement du Saint-Siège. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

J'ajoute que dans le *Bulletin* suivant je trouve les lignes que voici :

« D'autre part, une somme de 1.000 livres sterling a été prélevée sur le don d'un demi-million de livres que le Saint-Siège a fait pour l'entretien à Saratoff de cantines portant le nom de « feu S. S. Benoît XV. » (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Ah ! messieurs, nous avons été divisés sur la question de l'ambassade au Vatican. Que la République ait un

ambassadeur à Rome, je n'en suis pas enthousiaste, mais je le suis pour le geste du pape envoyant à Moscou, à Saratoff, en plein milieu soviétique, des secours et des représentants, et je déplore que la République n'ose pas l'y suivre. Elle aurait dû l'y précéder.

Est-il croyable que la République française ne puisse pas se permettre ce que se permet le pape? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Il n'a pas craint de mettre sa main sacrée, sa main qui bénit le monde, dans la main du diable, comme on l'appelle, et la France républicaine hésite tellement à le faire que, trois mois après avoir voté les crédits, nous hésitons pour empêcher quelques millions d'hommes de mourir de faim, nous n'osons pas encore les leur envoyer de peur de ne pas faire assez de mal aux Soviets! (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Mouvements divers.*)

Cela n'est pas français, cela n'est pas républicain, et c'est contre cela que je supplie M. le président du Conseil de nous donner des garanties certaines et définitives.

Si je me suis permis, moi libre-penseur, de me placer sous cette haute autorité (*Interruptions à droite et sur divers bancs au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) c'est que cet acte public du Saint-Siège explique pourquoi en France, pourquoi à Paris même, l'œuvre internationale de secours dirigée par Nansen a trouvé, obtenu et conservé les sympathies de l'Église.

Dans le Comité d'honneur de la Société française de Secours aux Enfants, et d'abord aux enfants russes, je lis, à côté d'autres qui représentent les tendances les plus laïques, le nom du cardinal Dubois. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) La *Semaine religieuse de Paris* a reproduit les appels de ce Comité; plusieurs églises, imitant le Saint-Père, ont souscrit à l'œuvre de Nansen. Comment ne serait-on pas heureux de rendre hommage à un acte qui prouve tant de largeur d'âme? Il est donc avéré que, dans le clergé, comme parmi les

laïques, il est permis d'aimer l'humanité et d'oublier tout ce qu'il faut oublier pour se dévouer résolument à la cause de la charité. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) Et par la charité, j'entends ce qu'entendent les chrétiens et ce qu'entendaient aussi, avant le christianisme, ceux qui avaient lancé la belle expression « *caritas generis humani* ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je demande simplement au Gouvernement de se placer et de nous placer à ce point de vue. Ce que nous lui demandons, c'est l'acte d'humanité, l'acte simple et grand d'humanité que d'autres ont fait avant nous, et que nous ne pouvons pas nous refuser à faire à notre tour. (*Vifs applaudissements répétés à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. Poincaré, dans sa réponse à notre président, après avoir fait un exposé historique de la question, déclare qu'il s'est mis en rapport avec M. Noulens, président de la Délégation française à la Commission internationale et avec le général Pau, président de la Croix-Rouge française. Ils ont décidé, d'un commun accord, que « dans un intérêt supérieur d'humanité », M. Thiébault, secrétaire général de la Croix-Rouge Française, verrait lui-même un représentant du pouvoir des Soviets. M. Thiébault est en ce moment à Berlin, où il doit rencontrer les délégués russes.

Et les Chambres, ajoute-t-il, n'ont pas voulu faire un geste vain, ou un simulacre de libéralités; elles ont entendu envoyer à des malheureux qui souffrent de la faim un secours rapide, un secours efficace. Le Gouvernement fera tout ce qui dépendra de lui pour que cette volonté soit promptement réalisée.

Nous prenons acte de cette déclaration; nous veillons à ce qu'elle soit réalisée en effet.

Ferdinand Buisson

De notre collègue SÉVERINE (Journal du Peuple) :

Octogénaire? On voit tout de suite une chaude douillette, une canne d'appui, un feu qu'on tisonne, des bourrelets aux fenêtres, quelque infusion à portée de la main.

Or, regardez-le, ce petit homme obstiné à l'action, attaché passionnément à son œuvre; la poursuivant au travers du temps comme au travers de l'espace; qui est de son époque, c'est évident, mais qui en est resté parmi tous les obstacles, toutes les vicissitudes; qui n'a jamais failli, qui n'a jamais cédé, et qui, après si long parours, peut, d'un regard, revoir son point de départ, tant la ligne est droite: regardez ce combattant d'aujourd'hui comme d'autrefois... Qu'a-t-il de commun avec le valétudinaire que désignent les chiffres?

Il y a malbonne; effacez vingt ans!

Parlant du banquet de Grandvilliers, auquel elle n'a pu se rendre, Séverine ajoute :

Le télégraphe a transmis mon hommage et j'étais en pensée auprès du héros de la fête de mes collègues de la Ligue. Soudain, une gaieté m'est venue. Je songeais à un propos entendu cet automne à Neuchâtel (Suisse).

Le nom de M. Ferdinand Buisson étant venu dans la conversation, quelqu'un dit :

— Il a professé ici... Idées extrêmement avancées... Il était réputé dangereux!

« Dangereux »! Oh! cher monsieur Buisson, que ce qualificatif m'a plu! Qu'il a flatté mes instincts subversifs! Et comme j'y trouve à l'instar de Pangloss, des sujets de contentement — et des motifs encore à mon attachement respectueux!

Un réconfort

Le mercredi 15 février, M. Mérillon, nommé procureur général à la Cour de Cassation, osait se glorifier de la part qu'il avait prise à la condamnation de M. Malvy.

En retour, M. le premier président Sarrut, une des plus noble et austère conscience de notre époque, lui faisait entendre un compliment symbolique. Les journaux ne l'ont pas cité: nous tentons à le publier pour le réconfort de nos ligues :

Au mois d'octobre 1885 vous arriviez à Paris, élu par 88.000 suffrages, député girondin; sur la liste d'union républicaine vous figuriez à côté de républicains disciples de Gambetta, hommes de valeur, énergiques, dont le nom, qu'ils soient morts ou vivants, n'est pas tombé dans l'oubli, parmi lesquels Trarieux, votre éloquent confrère du barreau de Bordeaux, qui, devenu sénateur, garde des sceaux (26 janvier 1895) fut l'un des principaux fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme, et par son courage civique, sa persévérance, son autorité personnelle, contribua pour une large part au redressement d'une grave erreur judiciaire, souverainement constatée le 12 juillet 1906 par le mémorable arrêt des Chambres réunies de la Cour de Cassation.

GÈNES CONTRE GENÈVE

Par M. Th. RUYSSSEN, membre du Comité Central

Au moment où le Conseil suprême, réuni à Cannes, résolut de convoquer à Gènes une Conférence à grande envergure en vue de mettre fin au gâchis européen, la Société des Nations s'avisa qu'elle était qualifiée pour collaborer utilement à cette vaste entreprise de salut public. Elle pouvait mettre à la disposition de la nouvelle Conférence un personnel sans égal, une documentation politique, économique et sociale des plus riches, enfin des services spécialisés et rompus à la pratique continue de ces mêmes problèmes dont le Conseil suprême, au cours de ses séances itinérantes et hâtives, improvisa des solutions toujours incomplètes et sans cesse renouées. Elle dépêcha donc auprès de la Conférence de Cannes un de ses fonctionnaires les plus haut placés et les plus distingués.

Ce n'est un secret pour personne que l'émissaire de la Société des Nations reçut l'accueil le plus froid et le moins encourageant, et des gens bien informés assurent que M. Lloyd George, informé de cette visite, s'écria avec impatience : « Que vient faire ici la Société des Nations ? »

Ainsi une opposition semblait s'affirmer dès l'abord entre le grand dessein européen du Premier britannique, docilement suivi par les chefs de Gouvernement français, belge et italien ; il n'y avait pas conflit, mais il y avait peut-être pis : un dessein, peut-être inconscient, peut-être réfléchi, de tenir la Société des Nations à l'écart d'une grande tâche que sa mission propre semblait être, sinon de réaliser, tout au moins de faciliter.

D'où vient cette hostilité ou cette méfiance d'un des principaux signataires du pacte à l'égard de l'institution genevoise ? Il n'est pas aisé de le démêler.

Un homme d'Etat qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de la Société des Nations m'en a donné cette explication : M. Lloyd George, qui est aux prises avec des difficultés formidables d'ordre extérieur et intérieur, estime que la Société des Nations n'est pas aussi docile, qu'il le souhaiterait aux impulsions de la politique britannique, c'est-à-dire aux siennes propres. Dans l'Assemblée, l'Angleterre ne dispose que d'une voix, comme la Suisse, la Lettonie ou le Guatemala, et dans le Conseil même, l'Angleterre doit compter avec les résistances possibles des sept Etats qui s'y trouvent représentés ; enfin, démunie de toute force effective d'exécution, la Société des Nations ne peut guère procéder que par voie de « recommandations » ; elle n'est rien de plus qu'une sorte de Comité consultatif.

Or, l'Angleterre a besoin de décision et d'action rapide. Le chômage qui frappe encore 1 million 900.000 travailleurs, l'Ulster en rébellion contre le pacte anglo-irlandais, l'Egypte en fermentation, l'Inde en effervescence, par-dessous tout cela une opposition parlementaire grandissante et la menace, peut-être inévitable, d'élections prochaines, voilà sans doute assez d'embarras pressants et formidables pour induire le Premier britannique en tentation de brusquer les choses, de faire violence à la destinée et de dégager du chaos même des antagonismes nationaux la formule magique d'une Europe nouvelle, subordonnée à l'hégémonie, définitive, cette fois, de la Grande-Bretagne...

**

Cette conception de désespoir a-t-elle réellement hanté les nuits de M. Lloyd George ? Elle est peut-être un peu bien shakespearienne pour avoir germé dans le cerveau de ce sceptique souriant, plus propre aux souples adaptations qu'aux coups d'audace tragiques. Quoi qu'il en soit, selon le mot d'un publiciste allemand, l'organisation de la Conférence de Gènes a « passé sous le nez de la Société des Nations », et l'on a peine à comprendre que M. Briand ait si aisément souscrit à cette prétention.

Mais à quelque chose malheur est bon ; car, la désinvolté nasarde décochée par les diplomates de Cannes aux honorables fonctionnaires de Genève a eu cet effet imprévu de susciter en France un revirement fort utile de l'opinion en faveur de la Société des Nations. On a même, à ce sujet, une excellente occasion de souligner l'utilité des groupements privés qui consacrent leur activité à soutenir et à parfaire la Société des Nations. Ceux d'Angleterre et de France se sont émus ; les Premiers ont dépêché au *Foreign Office* des émissaires qui ont exprimé avec force les inquiétudes de l'opinion libérale ; ceux de France, qui viennent de donner la mesure de leur vitalité en organisant avec plein succès une admirable conférence de M. Noblemaire, ont fait connaître leur émotion et ils ont trouvé, pour l'exprimer en haut lieu, des interprètes hautement qualifiés, convaincus — et convaincants.

Le résultat de ces démarches, c'est que M. Poincaré, que d'aucuns supposaient plutôt tiède en faveur de la Société des Nations, a compris à merveille que celle-ci lui offrait un terrain excellent pour dégager quelque peu la politique française de l'hégémonie britannique, et il vient de s'en déclarer l'ami fervent. C'est ce que nous révélait fort à propos dans le *Populaire* de Nantes du 8 février, M. Aulard, à qui le président du Conseil écrivait récemment qu'il était un partisan

« non pas tiède, mais chaud » de la Société des Nations. Excellente nouvelle, et qui peut être riche de conséquences ! Aussi bien, M. Poincaré a-t-il écrit dans le memorandum adressé par lui au Gouvernement britannique et que la presse du 11 février publiait :

Il serait inadmissible que la Conférence de Gênes se substituât à la Société des Nations dans la tâche que les traités ont attribuée à celle-ci et qu'elle est seule en mesure d'accomplir.

La Société des Nations n'a donc plus à craindre la rivalité de la Conférence de Gênes — à supposer que celle-ci ait encore lieu.

* *

Or, il faut qu'elle ait lieu ; et la formule « Genève contre Gênes » serait aussi désastreuse que le cri de guerre « Gênes contre Genève » ; car, la tâche que la Conférence de Gênes peut réaliser est de celles auxquelles la Société des Nations, création imparfaite des traités, ne saurait actuellement suffire. Comment la Société des Nations arriverait-elle à reconstruire l'économie générale de l'Europe, alors que ni l'Allemagne, ni la Russie, ni la Hongrie, ni la Turquie n'y figurent encore ? Et comment, au surplus, ferait-elle passer ses résolutions dans la pratique puisque les traités l'ont jalousement privée de tout instrument pratique d'exécution ?

La Conférence de Gênes a donc, devant elle, une mission parfaitement définie, qu'elle peut remplir sans nuire aucunement à la Société des Nations. Cette mission consiste très exactement à combler les lacunes, à réparer les erreurs des traités de 1919.

Ceux-ci avaient été imposés à peu près sans discussion aux vaincus, qui s'étaient vus contraints de signer, pour avoir à tout prix la paix, des clauses injustes ou inexécutables ; ils avaient, en outre, laissé hors de compte la Russie et négligé les intérêts des neutres. L'originalité de la Conférence de Gênes sera de remettre à tous les intéressés la discussion commune de leurs propres affaires. C'est la seule méthode rationnelle et saine ; il n'est que temps d'y revenir. Et comme les traités ont été directement rédigés par les Etats souverains, il n'appartient qu'à ces mêmes Etats d'achever l'œuvre incomplète des traités de paix.

* *

Je dis « achever » et non « réviser ». Non que je tienne pour intangible l'œuvre évidemment imparfaite de la Conférence de la Paix ; et j'ajoute qu'il me paraît difficile de contester que « l'achèvement » d'un traité n'en constitue, au fond, qu'une manière de « révision ». Mais autre chose est une remise au point et un complément, autre chose un remaniement intégral.

La formule « révision des traités », mise en avant par quelques publicistes, me paraît infiniment dangereuse et décevante ; car elle susciterait chez les vainqueurs une agitation meurtrière et des dissentiments irréparables, tandis qu'elle éveille

rait, chez les vaincus, des espoirs irréalisables ; du choc de ces passions diverses, c'est la guerre générale qui surgirait.

Or, tant bien que mal, les traités ont rétabli la paix ; gardons-nous de remettre en question un résultat si chèrement payé ; gardons-nous aussi de compromettre certaines conquêtes du droit qui doivent demeurer désormais intangibles, la restauration de la Pologne, l'affranchissement de l'Alsace-Lorraine et de dix autres nationalités asservies, le désarmement des Empires centraux, enfin la Société des Nations elle-même, pierre angulaire du droit nouveau.

Donc, point de révision générale. Qu'un protocole fasse réserve, précise des questions qu'on s'interdira de toucher, mais qu'on se garde aussi de déclarer qu'on mettra hors de cause la moindre stipulation des traités. En fait, voici deux ans déjà que cette révision partielle s'opère, article par article, selon les exigences du jour. Qu'on professe sur certaines réalisations du droit, une intransigeance absolue, tempérée, quant au surplus, pour beaucoup de bonne volonté conciliante.

* *

Dans ce grand et nécessaire débat sur la réorganisation politique de l'Europe, quel peut être, au juste, le rôle de la Société des Nations ? On ne saurait, sans doute, lui conférer voix délibérative, car elle n'est pas plus un Etat qu'un super-Etat. Mais, sur tous les points, l'avis de son Conseil pourrait être entendu. Pourquoi celui-ci ne serait-il pas invité à siéger en permanence à Gênes et à se tenir sans cesse à la disposition de la Conférence ? En tout cas, les services compétents du Secrétariat de la Société devraient être mis largement à contribution par la Conférence. Le memorandum français énonce une vérité de bon sens, quand il rappelle, par exemple, que la Conférence financière de Bruxelles, organisée et longuement préparée par la Société des Nations, a accumulé un véritable trésor d'informations et de suggestions dont il serait insensé de ne tenir aucun compte.

* *

Mais c'est surtout dans l'exécution des décisions de la Conférence que la Société des Nations peut jouer le rôle le plus efficace. Elle pourrait exercer, sur la reconstruction économique de l'Europe, un contrôle analogue à celui qu'elle pratique avec tant de sûreté et d'impartialité à l'égard de l'administration de la Sarre et de Dantzig. Elle est, à vrai dire, la seule autorité morale qui ait des chances d'être reconnue par les puissances intéressées ; car elle n'est pas, comme le Conseil Suprême, l'émanation directe de la victoire ; elle demeure, dans ses imperfections, la plus claire expression du droit commun des nations.

Il est vrai que l'Allemagne répugnera peut-être à accepter l'intervention, dans sa vie économique, d'une Société dont elle est exclue. Mais — M. Aulard le signalait justement naguère — la convocation de la Conférence de Gênes pourrait bien constituer un argument imprévu, le plus décisif de

tous, en faveur de l'admission de l'Allemagne dans la Société, et je crois tenir de bonne source que cette conséquence a déjà été envisagée par certains dirigeants de la politique française.

Reste la Russie. Rien ne permet d'augurer qu'elle accepterait le contrôle de la Société des Nations. Mais, à vrai dire, qui peut se vanter de prévoir qu'elle sera, à Gênes et après, l'attitude de la Russie ? Et ce ne sera pas le moindre intérêt de la Conférence que de vérifier une bonne fois si les Soviets, mis au pied du mur, sont disposés à

s'adapter aux conditions normales de la vie civilisée, en reconnaissant la souveraineté d'un droit commun des Nations.

Et cette expérience seule est assez intéressante, assez grosse de conséquences pour mériter d'être tentée de bonne foi.

Th. RUYSSSEN,

Membre du Comité Central

Secrétaire général des Associations pour la S. D. N.

Contre l'abus des préventions

Nous avons fait connaître à nos lecteurs l'heureux résultat d'une intervention de la Ligue en faveur de M. Dieudonné, qui avait été l'objet d'une prévention arbitrairement prolongée : une indemnité a été accordée à la victime (voir p. 115). Le Petit Bleu écrit à cette occasion :

Ne nous attardons pas, comme on l'a fait, sur la modicité de la somme allouée eu égard au préjudice matériel et moral causé à un honorable fonctionnaire, et ne retenons du geste du ministre que sa portée de principe, qui est considérable. C'est, en effet, un heureux précédent que ce dédommagement effectif accordé à la victime de juges trop zélés. Mais il convient d'observer que ce procédé ne satisfait qu'en partie la justice, puisque, s'il répare — à nos frais — le tort causé à d'honnêtes citoyens, il ne comporte que très indirectement un blâme à l'adresse des magistrats responsables.

La liberté des gens est plus précieuse que le prestige de nulle autorité établie, et un policier ou un juge qui y porte atteinte sans y être déterminé par des présomptions extrêmement graves et au premier examen décisives, doit être rappelé avec une exemplaire sévérité au sentiment de la réserve qui s'impose à lui dans l'exercice de ses dangereux pouvoirs.

Accorder une indemnité à la victime d'une décision trop prompte, est bien. Mais ce n'est pas assez. Il faut qu'une partie de la dépense ainsi occasionnée au Trésor public incombent aux policiers auteurs des arrestations arbitraires, dans les cas où ils auront opéré ces arrestations de leur propre chef et ne se seront pas bornés à exécuter un mandat précis, ou aux magistrats eux-mêmes, quand l'erreur judiciaire découlera manifestement d'une négligence professionnelle. Il ne leur en arrivera pas moins de se tromper, sans doute, car l'erreur est d'essence humaine, mais on peut être sûr aussi qu'ils y regarderont désormais à deux fois avant de jouer aux dés la liberté des autres.

L'impôt sur les salaires

A propos de l'étude de M. Pierre MONATTE parue sous ce titre dans les Cahiers du 10 février 1922 (p. 60), notre collègue M. Léon THOMAS nous a fait tenir une note dont nous extrayons les passages essentiels :

L'Union des Syndicats de la Seine (envisageant, d'ailleurs, la situation des ouvriers habitant des villes de moins de 50.000 habitants) a vulgarisé cet exemple : « pour un salaire annuel de 7.000 francs, un travailleur célibataire paie 115 francs, tandis qu'un brave rentier, pour les mêmes 7.000 francs de revenu — sans travail — paie simplement 25 francs ».

Eh! bien, non. Le brave rentier ne paie pas seulement 25 francs.

Si ses valeurs sont industrielles ou commerciales, son revenu aura payé 10 % par l'impôt cédulaire sur les valeurs mobilières (loi du 25 juin 1920, art. 50), c'est-à-dire 700 francs et il aura payé au total 725 francs.

Mais j'ai parlé d'un rentier, s'écriera M. Monatte, d'un rentier possédant uniquement rentes sur l'Etat ou Bons de la Défense, exempts, chacun le sait, de l'impôt cédulaire.

Erreur encore : le rentier paie par un moins-perçu. La rente ou le Bon portant un intérêt inférieur de 1/2 % environ au taux du marché, l'Etat ayant jugé plus simple de retenir par la main du banquier ce que la main du percepteur aurait dû réclamer aussitôt, et le rentier ayant accepté de recevoir en moins chaque année ce qu'il eût dû, autrement, verser à l'impôt. L'exactitude de cette interprétation est prouvée non seulement par les documents parlementaires, mais par la constatation de faits notoires. Des Sociétés capitalistes ont émis et émettent couramment, à l'exemple de l'Etat, des obligations nettes d'impôts — car elles paient elles-mêmes les impôts sur ces valeurs — et que voit-on ? C'est que le taux d'intérêt offert au public est alors d'au moins 1/2 % inférieur au taux des obligations sœurs, mais non exemptes d'impôt ; Sociétés ou obligations, pourtant, c'est toujours le capital qui paie, et qui paie 10 %.

Conclusion ? Que l'impôt sur le revenu est bien établi ? Non, mais que, d'abord, il importe de citer des documents exacts et exactement interprétés. Il est, à non sens, assez d'autres exemples saisissants pour critiquer les tarifs de l'impôt, entre autres par comparaison des contributions qui frappent les célibataires, d'une part, et les familles, d'autre part. Seulement, il faudrait s'élever au-dessus de pures considérations de la lutte de classes.

Léon THOMAS.

Un tract

Du Carnet de la Semaine :

Je suggère à nos amis de la Ligue des Droits de l'Homme, à son vénéré président Ferdinand Buisson, d'ouvrir une souscription pour afficher, dans toutes les communes du territoire français, le discours d'Anatole France. Ils trouveront très vite tout l'argent nécessaire et pour une fois, les électeurs des communes rurales (qui ont généralement pour seule pâture les déclarations ministérielles pompeuses et vides) pourront lire, exprimées dans la meilleure des langues, les plus solides vérités.

A défaut d'une affiche, dont nos ressources ne nous permettent point d'assurer les frais, nous éditons le discours en tract. Qu'on se le dise et qu'on le demande ! Et autant que possible, qu'en nous le demandant, on contribue à nos frais d'impression et d'envoi.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

LES ALLEMANDS A LA LIGUE

III. -- La visite de M. Fœrster

Le 17 janvier 1922, le Comité Central a reçu la visite de M. FÖRSTER.

En l'absence de M. Ferdinand Buisson, M. BASCH présente M. FÖRSTER au Comité Central. Il salue en lui le nom vénéré de son père et l'homme courageux, l'homme à la haute conscience, qui agit seul, mais dont l'action rayonne sur de nombreuses consciences.

M. FÖRSTER dit son émotion devant l'accueil si cordial qui lui est fait. Il est fier d'être considéré comme un collaborateur de la grande œuvre humanitaire accomplie par la Ligue. « Pour souligner la portée de vos efforts, ajoute-t-il, permettez-moi de vous parler d'un souvenir personnel. Un mois après l'armistice, j'ai trouvé, dans un article de l'écrivain suisse Paul Seippel, l'analyse des éléments moraux de la victoire française. Il y était dit que le triomphe de la justice et de la vérité dans l'affaire Dreyfus fut le début du « Miracle de la Marne » et que le triomphe de l'esprit militariste à Saverne fut le début de la débacle allemande. La souple, savante et forte machine germanique a été brisée parce qu'elle manquait de l'huile de l'idéal.

« La crise la plus importante des temps nouveaux est la violence des vagues collectives qui anéantissent les caractères. Contre ces poussées collectives il faut élever des digues dont les plus solides seront l'affirmation et la défense des droits de l'homme.

« En 1914, M. Boutroux, à l'Université de Berlin, a démontré que les deux tendances fondamentales de l'âme gauloise et de l'âme germanique ne sont pas contraires, mais complémentaires. Celle-ci se voue à rendre plus intime les rapports entre l'individu et la société. Celle-là, au contraire, vise au développement de la personnalité en protégeant les droits essentiels des individus. La force et la faiblesse de notre esprit systématique a été d'exagérer le principe organisateur. En négligeant les droits des individus, nous avons négligé un facteur moral que rien ne peut remplacer.

« La collaboration des peuples est indispensable. Quand, selon le mot de Renan, la France et l'Allemagne se seront réconciliées, les deux moitiés de l'âme humaine se seront retrouvées. Tous mes vœux accompagnent votre labeur magnifique. »

M. VICTOR BASCH remercie M. Fœrster et s'associe aux paroles profondes qu'il vient de prononcer.

M. GABRIEL SÉAILLES voudrait que fût définie la collaboration que souhaite M. Fœrster entre les deux démocraties. Suggérez-nous des idées : « Vous semblez, lui dit-il, compter surtout sur l'éducation morale des individus. Il faudrait, peut-être, joindre à cette action sur les individus un effort collectif. Avez-vous, autour de vous, des disciples, des amis ? Quels sont les moyens que vous voyez pour faciliter l'union intelligente des deux nations ? »

M. FÖRSTER. — Il est nécessaire de créer, en Allemagne, des organismes qui poursuivent les mêmes buts que vous, qui, suivant les mêmes méthodes que

vous, agissent sur l'opinion publique. En face de l'organisation admirable des groupes nationalistes, il est nécessaire d'organiser la démocratie et surtout la défense des droits de l'homme, chose nouvelle pour un peuple qui a toujours défendu les droits de l'Etat.

« En somme, dit M. VICTOR BASCH, c'est Kant qu'il faut dresser contre Hegel, Faust, l'individu, contre Méphisto, l'organisateur. »

M. FÖRSTER. — M. Séailles demande où sont nos amis. Il y a, jusque dans l'armée actuelle, des soldats, des officiers qui acceptent mes idées pacifistes. J'ai un crédit un peu épuisé, à vrai dire, mais encore notable dans les milieux conservateurs et je m'efforce d'utiliser ce crédit pour la bonne cause. On ne saurait exagérer la réalité du danger prussien. Mais il rencontre une résistance morale dans le monde ouvrier. Bref, malgré la puissance des traditions invétérées, quelques tendances à la réconciliation des peuples se font jour, et l'on sent que lève, dans l'âme allemande, le sentiment des responsabilités de la guerre.

M. CONCOS voudrait des précisions. Y a-t-il, en Allemagne, des associations démocratiques actives ? La mentalité des Universités n'a-t-elle pas de quoi décourager les bonnes volontés sympathiques à l'Allemagne ?

M. FÖRSTER. — Vous avez sur nous un siècle d'avance. La Révolution allemande n'a pas encore produit des idées qui galvanisent les masses. Il nous manque une tradition démocratique.

Les succès de l'ère bismarckienne ont pénétré notre âme de l'idée de la glorification de la force et nous ont rejetés vers le passé. Notre but, à nous, démocrates, c'est de renouer la tradition universaliste de nos grands classiques. Petit à petit, nous y réussissons.

Notre progrès est lent, certes ; mais dites-vous que la misère des classes moyennes est effrayante et cet appauvrissement les rend incapables de réagir et de se représenter le sentiment du voisin.

M. AULARD. — Nous savons ce que vous avez fait. Dès le début de la guerre, dans mon cours, je me plaisais à signaler votre action et, chaque fois, il y avait unanimité pour vous applaudir. Il était important de savoir qu'il y avait un Fœrster ; mais, pour nous, ce qui était plus important encore, c'était de savoir que vos élèves, dès 1915, vous avaient défendu. L'ont-ils fait par affection pour notre personne ou par amour de la vérité ? Y a-t-il, dans la jeunesse universitaire, un mouvement dessiné vers la démocratie, vers les vieilles traditions du libéralisme allemand ?

M. FÖRSTER. — Les Universités, à l'heure actuelle, sont les asiles de la stupidité. Cela tient aux professeurs qui ont conservé la conception de l'Etat isolé. Mais il y a des signes encourageants de rénovation parmi les étudiants. Je n'en veux pour preuve que l'incident Kantorowitz, à Fribourg. Kantorowitz, professeur pacifiste, ayant attaqué la tradition bismarckienne, un de ses collègues, von Below, l'a pris violemment à partie dans les journaux de la ville. La

majorité des étudiants s'est rangée du côté du professeur pacifiste. C'est la première défaite des nationalistes dans une Université allemande ; elle est symptomatique.

La faute initiale des pacifistes allemands fut d'avoir prêché l'évangile de la paix dans une langue étrangère. L'étudiant allemand considère le pacifisme comme une chose importée. A nous de lui faire comprendre qu'il repose sur les vraies traditions allemandes.

Dans toutes mes conférences, je sens avec moi le cœur de mes auditeurs. Et c'est l'âme allemande qui parle en moi, j'en ai la certitude. La tradition bismarckienne est une courte phase de notre histoire ; notre vrai idéal — qui est universaliste — a été noyé dans l'ivresse des succès militaires.

Nous ne sommes pas une nation, mais une société de nations. Les réelles qualités de l'âme allemande renaîtront au contact des autres peuples. Ces contacts, il faut les faciliter. Créez, d'abord, vous, une union inébranlable, inviolable des alliés contre toute tentative d'agression de notre part. C'est le seul moyen de décourager, chez nous, la folie nationaliste.

D'autre part, aidez les éléments de chez nous qui s'ouvrent aux idées démocratiques en leur faisant comprendre que vous haïssez l'âme prussienne, qui a corrompu l'âme allemande.

M. VICTOR BASCH voudrait poser à M. Foerster trois questions :

1^o Etant un esprit hautement religieux, vous êtes en relation avec divers milieux catholiques et protestants. Sentez-vous, dans ces milieux, germer des idées démocratiques ?

2^o Vous qui, comme nous, êtes citoyen du monde, dites-nous quelle conduite, à votre avis, nous devons tenir vis-à-vis de votre Gouvernement et de vos compatriotes ? Nous avons une influence morale, certaine, que devons-nous en faire ?

3^o Voici enfin une question essentielle qui nous préoccupe : la question des réparations. Elle est pour nous une question vitale. L'appauvrissement que vous constatez dans les classes moyennes allemandes est le même chez nous. Ne devons-nous pas exiger que l'industrie allemande paye ? N'avons-nous pas raison de demander que l'Allemagne répare mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'ici ? L'Allemagne peut-elle payer ? Non pas seulement l'Allemagne officielle, mais l'Allemagne privée qui est solidaire de l'autre ?

M. FOERSTER. — Mon manque d'habitude de la langue française m'empêche de répondre tout de suite ; je vous ferai une réponse écrite, mais je vais essayer de vous donner, cependant, quelques explications.

Quant à l'attitude des milieux religieux avant et après l'armistice, il faut distinguer. Les protestants ont trouvé dans les principes évangéliques de Bismarck le contrepois du subjectivisme absolu de Luther. C'est la raison historique pour laquelle ils sont, en général, impérialistes.

Le parti catholique, lui, est divisé en deux camps : le catholicisme prussianisé des provinces rhénanes et de la Haute-Silésie, dont l'organe est la *Kölnische Volkszeitung*, et le vrai catholicisme, gardien de la tradition universaliste allemande, celui des *Historische Politische Blätter*, de Munich, qui soutient le cabinet Wirth. Sans être très avancé dans le mouvement démocratique, le catholicisme est décidé à être le foyer de la rénovation des antiques traditions germaniques. Il y a loin encore des catholiques allemands à Marc Sangnier, par exemple. Je vous enverrai des documents et vous verrez le progrès que nous avons faits parmi eux.

Sur la question des réparations, je n'ai pas la compétence voulue pour répondre en technicien. Je ne puis que considérer le côté moral du problème. A cet égard, je n'éprouve que honte et mépris pour l'attitude des nationalistes.

Pourquoi les Gouvernements successifs n'ont-ils pas contraint les classes riches à payer ? C'est, d'abord, que le pouvoir est faible ; c'est, ensuite, qu'ils ont négligé d'éclairer le peuple allemand sur les crimes de ses dirigeants pendant la guerre. Or, telle est la première condition à remplir, si l'on veut créer la force morale qu'il faut au peuple allemand pour accepter les sacrifices qu'imposent les réparations.

Il faudrait que, de son côté, le Gouvernement français, dans un manifeste solennel, s'adressât au Gouvernement et au peuple allemands, qu'il fit un appel aux consciences, qu'il fixât les conditions de la réconciliation dont la base est la vérité.

On parle aux chevaux pour les influencer ; pour élever le peuple allemand, il faut l'éduquer, il faut lui parler.

M. VICTOR-BASCH remercie M. Foerster de ses paroles émouvantes, dont nous tirerons profit.

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU MARDI 17 JANVIER 1922

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Aulard, Victor Basch, A. Ferdinand Hérold, Séailles, vice-présidents ; Henry Guernat, secrétaire général ; Besnard, Brunswick, Corcos, Gamard, Godart, Emile Kahn, et le général Sarrail.

Excusés : Mme René-Dorian, MM. F. Challahe, J. Paul-Boncour, Ruyssen, M. Morhardt.

Congrès de 1922. — Le secrétaire général lit une lettre de M. Baylet insistant pour que le Comité Central revienne sur sa décision et que le Congrès national se tienne, cette année, à Marseille, où aura lieu l'Exposition Coloniale.

M. Basch est d'avis qu'on accepte la suggestion de M. Baylet.

M. Emile Kahn, fait observer qu'il est impossible de revenir sur la décision prise ; notre Section de Nantes est avertie et a accepté ; les *Cahiers* ont annoncé officiellement la date et le siège du Congrès ; d'autre part, il est plus facile à nos ligues de se rendre à Nantes qu'à Marseille.

M. Godart et M. Guernat proposent de conserver Nantes pour le Congrès national et d'organiser à Marseille, pour septembre, par exemple, un Congrès spécial, comme celui de Reims pour les Régions libérées, où seraient traitées des questions coloniales et où nos collègues des colonies seraient particulièrement priés. Adopté.

Politique européenne. — M. Victor Basch rappelle que le rôle de la Ligue est de donner des directives à la démocratie. Pour lui, il ne doute pas que M. Poincaré, par la force des choses, ne suive, en matière extérieure, la politique de M. Briand ; mais qu'on le veuille ou non, son nom évoque à l'étranger une politique de nationalisme agressif, qui, si elle était pratiquée, aboutirait à l'isolement de la France et à de graves conflits internationaux. Le devoir de la Ligue est de signaler ce danger et de tracer les lignes générales d'une politique démocratique de détente et de collaboration européenne. La question viendra à un congrès prochain, mais en attendant, M. Basch dépose un ordre du jour que le Comité vote unanimement.

Sur la proposition de MM. Aulard, Godart et Emile Kahn, le Comité entreprendra sur ce sujet, une campagne de conférences à Paris et en province.

Le Comité entend après cela le professeur Foerster (voir ci-dessus).

SÉANCE DU 23 JANVIER 1922

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Étaient présents : MM. Ferdinand Buisson, président ; Victor Basch, A. Ferdinand Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Edmond Bernard, Fernand Corcos, Emile Kahn, L. Martinet, Amédée Rouquès, Ch. Ruysssen, général Sarrail :

Excusés : MM. A. Aulard, C. Bouglé, Gabriel Séailles, vice-présidents ; Alfred Westphal, trésorier général ; Félicien Challaye, André Delmont, docteur Doizy, d'Estournelles de Constant, Henri Gamard, Charles Gide, Mme Ménard-Dorian, MM. Mathias Morhardt, Marius Moutet, docteur Sicard de Plauzoles.

Ligue (Histoire de la). — De nombreuses Sections d'innombrables amis, déclare M. Henri Guernut, nous signalent chaque jour leur surprise et leur peine de ne point posséder encore une *Histoire de la Ligue*. Notre association pourra, l'an prochain, fêter son 25^e anniversaire. Le moment semble venu d'écrire et de publier le récit émouvant de ces vingt-cinq années de luttes.

Après des observations de MM. Victor Basch, Henri Guernut et Corcos, M. Emile Kahn veut bien se charger, en principe, d'écrire ce livre indispensable. Il ne donnera, pourtant, une réponse définitive, qu'après avoir consulté les documents qui peuvent être mis à sa disposition.

M. Victor Basch rappelle que M. Maxime Leroy avait accepté d'écrire une étude sur *Les conquêtes juridiques de la Ligue*. Il propose de charger le secrétaire général de lui rappeler cette promesse. Entendu.

Le Comité envisage également la publication d'un volume analogue à celui que M. Mathias Morhardt a publié en 1910, sous le titre *L'œuvre de la L. D. H.* : 1898-1910. Ce volume, qui embrasserait la période 1910-1920, résumerait, en trois ou quatre lignes, toutes les interventions de la Ligue.

Sur une observation de M. Henri Guernut qui montre que le nombre de nos interventions s'étant singulièrement multiplié, plusieurs volumes seraient nécessaires, ce projet est abandonné.

Le secrétariat général continuera d'éditer des tracts donnant, à titre d'exemple, quelques interventions choisies.

« *Bund Neues Vaterland* ». — Le secrétaire général apprend au Comité que, dans une assemblée générale récente, le *Bund Neues Vaterland* a décidé de s'appeler désormais « *Bund Neues Vaterland* : Ligue allemande des Droits de l'Homme ». D'autre part, le *Bund* invite la Ligue des Droits de l'Homme à envoyer en Allemagne, en avril ou en mai, quelques-uns des membres de son Comité.

Il est entendu que la Ligue accepte l'invitation. Les délégués seront désignés dans une prochaine séance.

Coupables (Jugement des). — Les journaux, expose M. Henri Guernut, ont publié récemment, sous le titre *Les alliés demandent que l'Allemagne livre les coupables de guerre*, une note aux termes de laquelle « la commission instituée le 13 août 1921, par le Conseil Suprême, est unanimement d'avis que plein effet doit désormais être donné aux termes de l'article 228 du traité... » et qu'après la parodie des jugements de Leipzig, le Gouvernement allemand doit être « requis d'avoir à livrer les accusés aux puissances alliées en vue de leur mise en jugement. »

M. Guernut rappelle la doctrine constante de la Ligue sur cette matière : il montre que, dans un procès, nul ne peut être jugé et parlé ; qu'en conséquence, les Conseils de guerre alliés sont aussi peu qualifiés que les tribunaux allemands, et que le tribunal tout désigné est la Cour Suprême de la Société des Nations. Et il demande au Comité de protester vigoureusement.

Nous sommes tous d'accord, ajoute M. Victor Basch. Encore faut-il, pour que notre protestation ait un

retentissement efficace, qu'elle soit motivée juridiquement, moralement, politiquement.

Il est entendu que le secrétaire général demandera à nos conseils juridiques, de préciser, dans un bref rapport, quelques points de droit soulevés par cette affaire, et que le Comité déterminera, dans une prochaine séance, les termes de sa protestation.

Sur une suggestion de M. Fernand Corcos, on demandera au *Bund Neues Vaterland* son avis, tant sur la question de la livraison des coupables que sur la valeur des jugements de la Cour de Leipzig.

Goldsky (Affaire). — La Ligue, expose le secrétaire général, avait demandé à M. Millerand, président de la République, de recevoir une délégation d'un certain nombre de parlementaires qui désiraient l'entretenir de la situation de Jean Goldsky.

M. Millerand a fait répondre à M. Ferdinand Buisson :

Vous avez fait part au Président de la République du désir exprimé par une délégation de parlementaires d'être reçue au Palais de l'Élysée à l'effet d'entretenir le chef de l'État de la situation du nommé Goldsky, condamné en avril 1918 par le 3^e Conseil de guerre de Paris, à 8 ans de travaux forcés.

Le Président de la République me charge de vous faire connaître que les nombreuses occupations qui lui incombent à cette époque de l'année ne lui permettent pas de donner audience en ce moment à la délégation dont il s'agit. Mais il m'a chargé de me tenir à votre disposition pour le cas où vous désireriez me transmettre la communication que vous auriez voulu lui faire au sujet de cette affaire.

Le Comité décide unanimement de s'adresser, non plus à M. Millerand qui, après tout, est irresponsable, mais de signaler, sans délai, au président du Conseil, la situation de Goldsky, par une lettre dont la substance sera communiquée à la presse.

Miné par la tuberculose, Goldsky se meurt lentement en prison. Le Gouvernement peut à volonté, par une mesure de grâce immédiate, prolonger sa vie ou le condamner à une fin prochaine. Il faut qu'il choisisse.

M. Guernut est chargé de rédiger cette lettre (v. *Cahiers*, p. 67).

CONGRÈS 1922

Nous rappelons que le Congrès de la L. D. H. se tiendra à Nantes pendant les fêtes de la Pentecôte (les 4, 5 et 6 juin prochain).

Nous avons publié récemment l'ordre du jour, (p. 116).

Tous les présidents de nos Sections viennent de recevoir une circulaire qui comprend, outre les renseignements indispensables, un bulletin sur lequel devront être inscrits les noms et qualités des délégués de leur Section nommés en assemblée générale. Ce bulletin devra être renvoyé rempli au siège central avant le 15 mai.

Tous les rapports sur les questions à l'ordre du jour, et d'une façon plus générale, tous les renseignements relatifs au Congrès seront publiés dans les *Cahiers*. Nous y avons déjà donné le rapport du général Sarrail (v. *Cahiers* n° 4).

Les problèmes que le Congrès aura à examiner, sont ceux-là même qui passionnent, à l'heure actuelle, l'opinion publique républicaine. Il n'est pas douteux que nos prochaines assises présenteront une importance exceptionnelle et auront, dans la presse et dans le pays, un retentissement fécond. Toutes nos Sections tiendront à ce qu'un ou plusieurs de leurs membres assistent et participent à nos travaux.

Faites-nous, dans le courant de l'année présente, 5 nouveaux abonnés : vous aurez droit, pour l'an prochain, à un abonnement gratuit.

GROUPE PARLEMENTAIRE

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1922

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Étaient présents : MM. Ferdinand Buisson, président de la Ligue ; A. Ferdinand Hérolé, vice-président de la Ligue ; Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue ; Justin Godard, Antériou, Boisneuf, Diagne, Fiory, Laudier, Masson, Mourel, D^r Pinard, Schmidt, députés.

Excusés : MM. Accambray, Girod.

Reconstitution du Groupe. — Sur l'invitation du Comité Central, un certain nombre de parlementaires ligueurs se sont réunis au Palais-Bourbon en vue de reconstituer le groupe interparlementaire de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Ferdinand Buisson, qui préside, signale l'intérêt que présente la reconstitution du Groupe qui servira de trait d'union entre la Ligue et les parlementaires ligueurs. Ceux-ci signaleront à la Ligue les questions qu'ils croiront opportun de voir étudier par le Comité Central ; de son côté, la Ligue saisira le Groupe des affaires d'ordre général ou particulier qui peuvent intéresser le Parlement.

M. Henri Guernut signale, à ce propos, que l'action habituelle de la Ligue se heurte parfois à l'inertie des Pouvoirs publics. Il y aurait intérêt, dans ce cas, à ce que le groupe saisisse le Parlement. La Ligue communiquerait des dossiers qui sont préparés. M. Guernut cite quelques exemples : la réforme du Code militaire, les garanties de la liberté individuelle, la police des mœurs.

Le D^r Pinard accepte d'intervenir sur cette dernière question.

Constitution du Bureau. — Le Bureau est ensuite constitué : Président : M. Ferdinand Buisson ; vice-présidents : MM. d'Estournelles de Constant, sénateur ; Justin Godard, Marius Moutet, Paul Painlevé, Paul-Boncour, députés, membres du Comité Central ; secrétaire : M. Antériou, député de l'Ardèche.

MM. A.-Ferdinand Hérolé et Henri Guernut sont chargés d'assurer la liaison entre le Comité Central et le Groupe parlementaire.

Ordre du jour. — M. Henri Guernut propose de mettre à l'étude du groupe le projet de réforme de la justice militaire préparé par le général Sarrail.

M. Antériou attire l'attention sur les nombreuses iniquités commises à l'égard de Jean Goldsky. Il demande que le groupe prenne l'affaire en main.

M. Boisneuf a l'intention d'interpeller le Gouvernement sur les scandales coloniaux : affaires de Thai N^o Guyen, du Togo, des bagnes coloniaux, pour lesquelles il y a au siège de la Ligue d'importants dossiers. Il serait heureux d'entretenir nos collègues de ces affaires, quand il en aura conféré avec le secrétaire général.

Le groupe décide d'étudier, dans sa prochaine séance, le projet du général Sarrail.

SÉANCE DU 1^{er} MARS 1922

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Étaient présents : M. Ferdinand Buisson, président ; A.-Ferdinand Hérolé, vice-président ; Henri Guernut, secrétaire général ; Justin Godard, Lagrosillière, Boisneuf, Masson, Cazals Diagne, Fribourg, Poitevin, Aubry, Sénac, Candace, Lafayette, Uhry, Lenoir, Desgroux, Dequise, Accambray, le général Sarrail.

Réforme de la Justice militaire. — M. le général Sarrail expose les principes du projet de suppression des conseils de guerre et de réforme de la justice militaire qui a été publié dans nos Cahiers (1922, numéro 4).

A NOS SECTIONS

Renouvellement du Comité Central

Les membres du Comité Central soumis au renouvellement en 1921 sont :

MM.

1. A. AULARD, professeur à la Sorbonne, vice-président de la Ligue.
2. BIDEARRAY, du Syndicat des Cheminots.
3. LÉON BRUNSCHWIG, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut.
4. FERDINAND BUISSON, député, président de la Ligue.
5. ALCEDE DELMONT, avocat à la Cour.
6. EMILE GLAY, instituteur, secrétaire du Syndicat de l'Enseignement.
7. HENRI GUERNUT, secrétaire général de la Ligue.
8. EMILE KAHN, agrégé de l'Université.
9. MATHIAS MORHARDT, homme de lettres.
10. J. PAUL-BONCOUR, député, avocat à la Cour.
11. TH. RUYSSSEN, secrétaire général des Associations pour la Société des Nations.
12. MME SÉVERINE.
13. GASTON VEIL, rédacteur en chef du *Populaire de Nantes*.
14. ALFRED WESTPHAL, industriel, trésorier général de la Ligue.

En raison de ses occupations trop lourdes, M. Oustry nous a priés de ne plus le représenter.

De plus, il y a lieu de pourvoir au siège laissé vacant par la mort de notre regretté collègue M. Bouniol.

Le nombre des membres du Comité Central à élire en 1922 est donc de 16.

Conformément à l'article 6 des statuts, des Sections ont fait parvenir à l'Administration centrale, à la date statutaire du 4 février les candidatures suivantes :

MM.

JULES CAHEN, président de la Fédération de Seine-et-Oise.

LOUIS GUÉTANT, vice-président de la Section de Lyon. HÉRY, sénateur des Deux-Sèvres.

D'autre part, le Comité Central, conformément à l'article 6, a décidé de représenter les 14 membres sortants, et pour les 2 sièges vacants (ceux de MM. Oustry et Bouniol) :

MM.

ANDRÉ GOUQUENHEM, ancien secrétaire général de la Fédération des Ardennes, avocat à la Cour.

MAURICE VIOLETTE, ancien député, avocat à la Cour.

Les présidents de nos Sections viennent de recevoir une circulaire dans laquelle les candidats présentés, soit par les Sections, soit par le Comité Central, ont été inscrits, par ordre alphabétique, sur une liste unique, comme le prescrivent les statuts.

Nous y avons joint un bulletin de vote qui devra nous être retourné avant le 15 mai prochain.

La date extrême à laquelle les candidatures devaient nous parvenir était le 4 février.

Le 13 février, le Comité Central s'étant réuni pour les recueillir, aucune autre candidature ne nous était parvenue.

Le 27, le Comité Central avait reçu les candidatures suivantes présentées par plusieurs Sections représentant 1.000 voix :

MM.

OSCAR BLOCH, avocat à la Cour.

GEORGES DEMARTIAL.

GOTTSCHEW DE TOURY.

ALBERT MATHIEZ, professeur à l'Université de Dijon.

ROBERT PERDON, ouvrier syndiqué.

Aux termes des statuts, ces candidatures parvenues beaucoup trop tard, sont irrecevables.

Dans une pensée de libérale courtoisie, le Comité tient à les porter à la connaissance des Sections.

QUELQUES ORDRES DU JOUR

Pour les Arméniens

Sans protester contre les traités qui établiront la paix réelle en Orient, la Ligue des Droits de l'Homme, persuadée que l'intérêt même des Turcs exige la reconnaissance de tous les droits nationaux, rappelle que le Gouvernement français, quand il a constitué la légion arménienne, a pris l'engagement de soutenir la cause des Arméniens. Elle rappelle que la République caucasienne d'Arménie a été reconnue comme Etat indépendant, et a été partie contractante au traité de Sévres. Elle rappelle que ce traité créait un grand Etat arménien.

Les Arméniens, aujourd'hui, désireront seulement que soit réalisée la proposition faite à la délégation turque lors de la Conférence de Londres. Sur les confins des provinces turques, vers l'Arménie caucasienne, les Arméniens de Turquie obtiendraient un territoire où ils jouiraient de l'indépendance.

La Ligue demande au Gouvernement français d'appuyer le juste désir des Arméniens et souhaite que la Société des Nations soit chargée de délimiter et de protéger le territoire qui leur serait attribué.

(27 février 1922.)

Pour le châtimement des coupables

Le Comité Central,

Apprenant que la Commission interalliée des coupables de guerre, après avoir examiné les procédures et les arrêts de la Cour de Leipzig, a émis l'avis que le Gouvernement allemand fit « requis d'avoir à livrer les accusés aux puissances alliées en vue de leur mise en jugement » ;

Après avoir consulté le *Bund Neues Vaterland*,

Estime d'accord avec elle :

Qu'un jugement, pour obtenir le respect de l'opinion publique, doit être tenu pour impartial ;

Qu'on ne saurait reconnaître universellement comme impartiaux des juges alliés ayant à se prononcer sur des crimes dont leur pays a été la victime ; ni des juges allemands ayant à se prononcer sur des crimes commis par leurs compatriotes ;

Rappelle, conformément à des décisions antérieures, qu'un seul tribunal est qualifié pour connaître de ces crimes, de quelque nationalité qu'en soient les auteurs : la Cour Suprême de la Société des Nations ;

Et émet le vœu que les Gouvernements alliés, passant outre à l'avis de la Commission, défèrent les coupables à ce haut tribunal, dont les sentences pourraient, seules, être acceptées par l'univers civilisé.

(27 février 1922.)

VÉRITÉ ET JUSTICE

Un communiqué

La Ligue des Droits de l'Homme vient de renouveler auprès de M. Poincaré, trois démarches qu'elle avait faites près des gouvernements précédents.

Elle réclame la publication de nos archives diplomatiques, relatives aux origines de la guerre : l'Allemagne et l'Autriche ont publié les leurs : on ne comprendrait pas l'abstention de la France.

Elle réclame, en second lieu, la reprise de la publication des Comités Secrets, tenue pendant la guerre. La Chambre a voté cette publication ; le Gouvernement l'a suspendue sans qu'on sache pourquoi.

Enfin, estimant que les conseils de guerre alliés, pas plus que les tribunaux allemands, ne sont qualifiés pour juger impartialement les chefs, militaires ou civils, coupables d'attentats aux lois de la guerre, elle émet le vœu que le Conseil Suprême, qui doit prochainement en décider, les renvoie devant la Cour de la Société des Nations.

(4 mars)

QUELQUES INTERVENTIONS

Pour les cheminots révoqués

A Monsieur le Président du Conseil

Vingt-cinq mille cheminots ont été frappés de révocation à la suite de la dernière grève : c'est leur réintégration que nous venons demander aux compagnies et au réseau de l'Etat, en nous adressant au Gouvernement, médiateur suprême des luttes et des conflits civiques.

Nous ne voulons pas examiner dans son détail le point de droit que ces révocations ont soulevé ; nous dirons seulement que nous sommes de ceux qui croyons que la grève suspend et ne rompt pas le contrat de travail ; partant, que les compagnies ont excédé leur droit juridique en mettant en demeure les grévistes de rejoindre leurs postes, sous peine d'être considérés comme démissionnaires ou passibles d'une peine disciplinaire.

La grève n'est pas défendue aux cheminots ; et l'utilisation d'une faculté légale ne saurait légitimement donner ouverture à des procédures répressives en dehors de tout délit caractérisé. Les Chambres ne se sont jamais résignées à voter les projets Merlin-Cordelet-Trarieux ; mais nous n'ignorons pas, hélas ! de nombreux arrêts civils, et surtout l'arrêt du Conseil d'Etat contre les postiers ; à défaut d'une arme juridique, les Compagnies y ont, sans doute, puisé le sentiment que les tribunaux civils adapteraient cette jurisprudence aux circonstances, en étendant aux grévistes la notion de l'abus du droit.

Mais laissons ces controverses autour des textes. C'est en fait que nous entendons plaider la cause des révoqués : nous estimons que la réintégration des cheminots, quel que soit le caractère de la répression qui les a frappés, apporterait dans nos relations sociales un apaisement dont la France a le plus grand besoin. Bien loin de rétrécir les tendances extrémistes, une pénalité trop brutale les exagère, en leur fournissant des motifs de colère nouveaux. C'est au plus sage, au plus fort à arrêter dans son élan un tel mouvement par des mesures opportunes de bienveillance ou de haute justice. Chacun des grévistes révoqués est un mécontent ; et l'expérience nous a montré que ce mécontent fait plus de prosélytisme vengeur autour de lui qu'il n'est, par sa misère, un exemple de prudence pour ceux qui pourraient être tentés de l'imiter.

Il semble, aujourd'hui, que les divergences sociales soient tendues à leur maximum : chaque classe répond à l'autre par de nouvelles exagérations. Qui donc doit commencer dans la voie de l'armistice, sinon le Gouvernement qui ne saurait avoir intérêt à laisser ainsi les passions s'exagérer de cette façon, soit du côté de la résistance, soit du côté de la révolution ? Qui peut prévoir la fin de ces querelles ?

Hâtez-vous, Monsieur le président du Conseil, de rompre le combat civique qui continue la guerre des peuples : après avoir manqué à la paix internationale, est-ce que nos gouvernants vont manquer à la paix sociale ?

(8 février 1922.)

Pour la liberté de la Presse

A Monsieur le Président du Conseil,

Chaque fois qu'un acte administratif nous apparaît comme étant en contradiction avec les libertés générales, c'est au Président du Conseil que nous entendons adresser notre protestation. C'est donc à vous, Monsieur le Président du Conseil, que nous écrivons pour protester contre l'interdiction de la *Rote Fahne* sur le territoire de la République.

Nous n'ignorons pas, Monsieur le Président, que la loi sur la presse du 29 juillet 1881, en son article 14, prévoit que le Conseil des Ministres peut interdire la circulation en France de journaux ou écrits périodi-

ques publiés à l'étranger ; nous venons vous demander, Monsieur le Président, de nous faire connaître à quelle date le Conseil des Ministres a été appelé à délibérer sur ce point. Si cette haute assemblée a régulièrement fait porter une de ces délibérations sur la *Rote Fahne*, nous vous demandons, Monsieur le Président, de la saisir à nouveau aux fins d'annulation de sa décision. Il n'est plus conforme, en effet, à l'état de droit représenté par la Société des Nations, qu'une publication étrangère soit interdite sur le territoire de la France en considération de ses tendances. La communauté juridique entre les Etats, inconnue en 1891, est d'un stade supérieur à ces mesures restrictives de cette nature : la pensée doit désormais circuler librement d'Etat en Etat, comme elle circule librement de département à département, dans la communauté juridique que représente la France.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de mettre notre politique intérieure à l'unisson des idées que représente l'adhésion de la France au pacte de Genève.

Ce n'est pas, au reste, par des moyens répressifs de cette qualité subalterne, que le Gouvernement de la République luttera efficacement contre les idées que représente la *Rote Fahne* : l'insuccès qu'ils ont subi au regard de la Russie des Soviets aurait dû faire mesurer au Conseil des Ministres le peu d'étendue intellectuelle d'un arrêté d'interdiction. Le procédé est inefficace ; et inefficace, il n'est que vexatoire.

Un Etat républicain devrait tenir à l'honneur d'être libéral, et nous voulons espérer que notre appel à la liberté sera entendu par vous.

(17 février 1922.)

Autres Interventions

COMMERCES

Régions libérées

Droits d'importation sur les matériaux de reconstruction. — Le 24 février 1922, nous avons signalé au ministre du Commerce les inconvénients qu'il y aurait à relever les droits de douane qui frappent tous les matériaux de construction destinés aux régions libérées.

Il s'agit d'empêcher d'entrer en France, non tous les matériaux de construction de provenance étrangère, mais surtout, et presque exclusivement, les matériaux de provenance allemande.

La Ligue des Droits de l'Homme a tenu à protester contre cette décision, en invoquant, au-dessus de l'intérêt des entrepreneurs, l'intérêt plus général et douloureux des Régions libérées. Elles ont besoin d'un effort immense et immédiat ; et l'on sait fort bien que toute entrave à l'entrée de matériaux allemands moins chers brisera en partie cet effort dans son étendue et dans son impatience.

Nous ne méconnaissons pas l'intérêt des entrepreneurs et des vendeurs de matériaux ; mais nous pensons que la pensée gouvernementale, obligée à un sacrifice, doit se prononcer avec fermeté dans l'intérêt de ceux qui, ayant tout perdu, ont droit à sa totale sollicitude sans réserves, sans nuances.

Ce n'est pas votre droit que nous discutons, Monsieur le Ministre, mais l'opportunité de son exercice.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de méditer avec soin ces quelques observations, et celle-ci aussi :

A la suite d'emprunts faits à l'étranger, les villes des Régions envahies auront, au cours de l'été 1922, à dépenser de grosses sommes pour la reconstruction, ce qui amènera une demande très importante de matériaux de construction ; à l'heure présente, les prix en sont normaux, et ne permettent que des bénéfices admissibles ; leurs tarifs sont maintenus par la concurrence étrangère, et les producteurs français sont dans l'impossibilité d'augmenter leurs prix sans s'aliéner leur clientèle.

Désirant faire à nouveau les gros bénéfices de 1920, qui atteignaient couramment 100 et 120 0/0 sur le prix de revient, ils demandent l'augmentation des droits de douane, ce qui leur permettra d'augmenter leurs prix, par suite de la rarefaction des produits et de l'impossibilité pour les produits étrangers d'arriver en France.

Il paraît inutile de souligner que les intérêts lésés sont ceux des sinistrés et du Gouvernement, parce que, payant les matériaux plus cher, avec la même somme, ils pourront en acheter moins ; et des sommes plus considérables seront nécessaires pour payer les indemnités qui seront plus élevées, les matériaux étant plus cher.

En outre, si l'on applique les droits de douane aux matériaux provenant de l'Allemagne, par suite des accords de Wiesbaden, il arrivera parfois que ces droits de douane seront supérieurs aux prix du même objet en France, ce qui fera qu'il restera en Allemagne.

De plus, les puissances étrangères se sont déjà fortement émues à ce sujet ; des notes du ministère des Affaires Étrangères sont arrivées au ministère du Commerce signalant cette émotion, et tout dernièrement, une note très vive du Gouvernement britannique.

Nous n'ignorons pas, Monsieur le Ministre, que vous avez à cœur de remplir vos hautes fonctions avec la plus entière foi ; aussi est-ce avec confiance que nous en appelons du ministre insuffisamment informé au ministre pleinement informé. Nous qui avons récemment entendu battre le cœur des sinistrés du Nord et de l'Est, au récent Congrès de Reims organisé par la Ligue des Droits de l'Homme, nous savons où est la plus grande souffrance française, la plus impatiente angoisse de sauvetage.

PENSIONS

Fonctionnaires

Robin (Mlle Paulette). — Mme Robin, veuve d'un commis des Postes mort pour la France, est décédée le 13 mars 1918, laissant orpheline sa fille mineure. Depuis lors, Mlle Paulette Robin sollicitait en vain la reversion à son profit de la pension accordée jusqu'alors à sa mère.

Elle obtient satisfaction.

PRESIDENCE DU CONSEIL

Grâces

Libanais internés à Ajaccio. — Le 14 mars 1921, nous avons adressé à M. Aristide Briand une prière instante en faveur des Libanais condamnés et internés à Ajaccio. (Voir *Cahiers* 1921, p. 258.)

Certains sont des amis éprouvés de la France ; l'un d'eux a été frappé par les Turcs pour ses sentiments français. Il nous paraissait, en tout cas, que la France devait se montrer généreuse à leur égard, car le seul reproche qu'on pût leur faire, c'était d'avoir quitté le Liban pour soumettre leurs doléances au Gouvernement français.

Nous n'avons jamais reçu de réponse ! Nous avons appris qu'après huit mois de séjour en Corse, ils ont été appelés à Paris, qu'on leur a fait espérer leur élargissement immédiat en leur présentant des formules de rétractation et de désaveu. Cinq ont signé ; ceux-là ont été grâciés et sont rentrés dans leur pays. Six ont refusé ; ils ont été ramenés à Ajaccio où ils sont encore.

Nous avons réitéré notre intervention le 2 mars 1922 :

Nous vous adressons un nouvel appel : ces proscriés doivent vivre dans la gêne, sans ressources suffisantes. Maintenez-les en exil, si la France que vous dirigez n'est plus la puissance libératrice, qu'ils aimaient et voudraient aimer encore ! Du moins, laissez leur la liberté de vivre, comme ils pourront, où ils voudront, loin de leur foyer et de leur famille.

Une sentence d'œil n'est pas un jugement d'internement. Qu'ils restent des bannis, n'en faites pas des déportés !

REGIONS LIBERÉES

Fonctionnaires

Simon (Ernest). — M. Simon, demeurant à Conflans-en-Jarnisy (Meurthe-et-Moselle), ancien fonctionnaire des Régions libérées, sollicitait en vain le paiement de divers frais de déplacement et des avances de traitement qui lui étaient dus en vertu des lois des 14 juin et 26 juillet 1919.

M. Simon reçoit satisfaction ; une somme de 600 francs lui est payée.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Aimargues (Gard).

19 janvier. — M. Rivals, pasteur à Aimargues, fait une conférence sur la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican.

Angers (Maine-et-Loire).

20 janvier. — Conférence publique sous la présidence de M. Chevalley, président de la Section. M. Chevalley salue, en M. Ferdinand Buisson, l'homme à la jeunesse sans cesse renouvelée, créateur et défenseur de l'école laïque, et dont le nom est synonyme de courage, de fermeté et d'endurance.

M. Ferdinand Buisson expose les doctrines de la Ligue. Née de la Révolution, elle compte près de 100.000 membres qui n'ont qu'un but : obtenir à chacun ce qui lui est dû : « Elle est aussi bien l'avocat des petites gens que l'avocat de la classe ouvrière, comme elle est l'avocat du peuple et l'organisateur de la conscience publique ». L'idéalisme est son but principal ; elle ne fait pas de politique ; les adhérents de tous les partis peuvent s'y rencontrer, ceux-là surtout, qui veulent la suppression de la guerre. L'idée, conclut M. Ferdinand Buisson, peut faire son chemin « grâce à une Société des Nations basée sur l'assentiment des peuples et non sur celui des États ».

M. Paul-Boncour prend ensuite la parole : « Ce qui caractérise le trait d'union des différentes sociétés de notre France, déclare-t-il, ce sont les mêmes pensées et les mêmes façons de sentir que l'on rencontre partout où l'on va ». Pour notre collègue, l'avenir appartient à la Ligue dont le chemin a été tracé depuis trois siècles et dont les encyclopédistes restent les grands promoteurs : « Groupons-nous, dit en terminant M. Paul-Boncour, pour être plus forts, et demain, la Ligue des Droits de l'Homme aidant, chacun envisagera l'avenir avec confiance. » D'innombrables applaudissements ont salué à différentes reprises les déclarations des deux conférenciers.

Audun-le-Tiche (Moselle)

28 janvier. — La Section proteste : 1° contre la campagne systématique de la Presse au sujet des salaires et de la cherté de vie ; 2° contre les erreurs des conseils de guerre ; émet le vœu que les bles étrangers soient exonérés de tous droits de douane ; demande : 1° l'abrogation immédiate des impôts sur les salaires n'excédant pas 12.000 francs ; 2° des sanctions contre les responsables des exécutions sommaires ; 3° la stricte exécution du traité de Versailles en vue d'obtenir des vaincus et des responsables de la guerre les nécessaires réparations ; estime que l'Allemagne peut s'acquitter dans une très large mesure des réparations, matériellement et financièrement ; rejette l'emploi de la main-d'œuvre allemande en France ; demande l'abrogation de la loi Falloux en Alsace et en Lorraine ; réclame la suppression du Commissariat général de la République à Strasbourg ; la reprise des chemins de fer d'Alsace-Lorraine par la Compagnie des chemins de fer de l'Est ; proteste contre les incidents de Schwegen (Moselle) ; et contre les discours du sénateur Stuhl, demandant le boycottage des membres de l'enseignement venus de l'étranger.

Beaucourt (Territoire de Belfort)

Janvier. — Henri Maillot fait une intéressante causerie sur les *Assurances sociales*. La Section exprime sa sympathie à M. Ferdinand Buisson, à l'occasion de ses 80 ans.

Cerisy-la-Salle (Manche)

15 janvier. — Conférence publique sous la présidence de M. Delvalle, conseiller général. M. Meslet, président de la Section, fait connaître l'œuvre de la Ligue et expose, notamment, l'affaire Maupas. Les auditeurs approuvent sans restriction l'action de la Ligue ; protestent contre la condamnation à mort d'un de leurs compatriotes ; félicitent la Ligue de poursuivre la réhabilitation des victimes de la justice militaire et le châtiement des coupables. De nouvelles adhésions sont enregistrées.

Cette (Hérault).

3 février. — La Section félicite les membres des Conseils départementaux qui ont protesté, en donnant leur démission, contre la révocation de Mme Marthe Bigot ; demande aux Pouvoirs publics de modifier la législation des Conseils disciplinaires ; approuve la déclaration commune *Aux deux démocraties*.

Chambon (Charente-Inférieure).

28 janvier. — La Section proteste : 1° contre l'interdiction faite aux fonctionnaires de l'État d'exprimer librement leurs opinions en dehors de leur service ; 2° contre le retard apporté par le Parlement à la réduction du service militaire ; 3° contre les charges militaires excessives ; 4° contre les expéditions à l'étranger et les menées électorales et impérialistes du gouvernement actuel ; demande : 1° le châtiement des chefs responsables d'exécutions sommaires injustifiées et la réhabilitation de leurs victimes ; 2° la libération des condamnés militaires et, notamment, de Marty, de Badina et des Marins de la Mer Noire ; 3° l'amnistie pleine et entière ; félicite M. Ferdinand Buisson à l'occasion de son 80^e anniversaire.

Chaource (Aube).

18 décembre. — La Section proteste contre la détention de M. Paul-Meunier, demande son jugement immédiat ou son élargissement ; envoie au prisonnier détenu l'expression de sa sympathie ; proteste : 1° contre les arrêts injustes rendus par les cours martiales de 1914 à 1918 et, en particulier, contre la condamnation de Marty, de Badina et des marins de la Mer Noire ; 2° contre les atteintes à la liberté d'opinion dont sont victimes des fonctionnaires de l'État.

Gogolin (Var).

8 janvier. — La Section demande : 1° révision des jugements rendus par les tribunaux militaires ; 2° des sanctions contre les officiers responsables des crimes commis par ces tribunaux ; 3° la révision des procès Malvy et Caillaux ; proteste : 1° contre la reprise des relations avec le Vatican ; 2° contre le projet de cession aux industries privées de monopoles ou services de l'État ; 3° contre les impôts sur le chiffre d'affaires et sur les salaires ; demande la déchéance de la Compagnie des chemins de fer du Sud-France et, en vue d'obtenir ce résultat, émet le vœu que les élus des localités desservies donnent leur démission.

Damville (Manche).

22 janvier. — La Section : 1° envoie à M. Ferdinand Buisson, à l'occasion de son 80^e anniversaire, ses sincères félicitations ; 2° invite le Comité Central à continuer l'action engagée pour la réhabilitation des victimes de la guerre et des cours martiales ; 3° le félicite pour son action en faveur des victimes de l'injustice et de l'arbitraire ; 4° l'engage à réaliser la paix par l'entente entre tous les peuples.

Gentilly (Seine).

11 février. — La Section demande une nouvelle intervention de la Ligue dans l'affaire Hébert, de Gentilly. (Voir *Cahiers* 1921, p. 374, 377).

Givors (Rhône).

28 janvier. — La Section proteste contre les sanctions commuées à la liberté d'opinion, dont sont l'objet certains fonctionnaires et, notamment, Mme Marthe Bigot ; félicite les 281 délégués départementaux qui ont protesté, par leur démission, contre ce coup de force gouvernemental.

L'Hay-les-Roses (Seine)

Janvier. — M. Dispan de Flonay, président de la Section, est mort. La Ligue perd en lui un ouvrier de la première heure, un ami fidèle, enthousiaste et dévoué. Tous les groupes démocratiques de Paris et de la banlieue ont tenu à se faire représenter aux obsèques de cet homme qui fut un bon citoyen et un noble esprit profondément épris de justice et de vérité. Le Comité Central avait envoyé le chef de son secrétariat apporter un suprême adieu au regretté disparu.

Mende (Lozère).

15 janvier. — La Section : 1° émet le vœu que le projet de loi sur les assurances sociales soit discuté et voté le plus rapidement possible ; 2° invite les élus du département à le soutenir et à l'adopter.

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie).

28 janvier. — La Section envoie à M. Ferdinand Buisson l'hommage de son profond respect et de son admiration pour l'énergie et le dévouement qu'il a montrés dans la défense de l'école laïque et pour l'insusceptible courage avec lequel il lutte contre les injustices dont les individus et certains peuples sont victimes.

Montluçon (Allier).

31 janvier. — La Section proteste contre les crimes militaires ; demande au Comité Central : 1° de poursuivre sa

campagne pour la suppression des conseils de guerre ; 2° d'inviter les parlementaires ligueurs à faire exclure du bénéfice de la loi d'amnistie, les auteurs des crimes des cours martiales et des conseils de guerre, dont les victimes ont été réhabilitées sans qu'ils aient été l'objet de poursuites.

Paimpol (Côtes-du-Nord).

5 février. — La Section : 1° adresse ses hommages et ses vœux à M. Ferdinand Buisson, à l'occasion de son 80^e anniversaire ; 2° décide d'adhérer au Cartel formé en vue d'obtenir l'instruction gratuite à tous les degrés ; 3° approuve la déclaration *Aux deux démocraties*, publié dans les *Cahiers* du 25 janvier ; 4° réclame, pour tous les fonctionnaires, la liberté d'opinion et la liberté syndicale.

Paris (VI^e Monnaie-Odéon).

31 janvier. — La Section : 1° demande l'intervention énergique du Comité Central dans l'affaire Goldsky ; 2° proteste contre les tortures qui, paraît-il, sont infligées, dans les bureaux de la rue des Saussaies, à certains prévenus pour leur arracher des aveux ; invite le Comité Central à organiser, à ce sujet, une vaste enquête publique ; s'élève contre les tortures espagnoles de Monjuich, procédés qui ne doivent pas être introduits en France.

Paris (IX^e).

26 février. — La Section proteste contre la détention préventive prolongée ; émet le vœu que de promptes mesures législatives garantissent la liberté individuelle ; demande au Comité Central de mettre à l'étude l'institution d'un jury d'accusation.

Paris (XVIII^e).

Février. — Les obsèques de notre regretté collègue Tréves, secrétaire de la Section, se sont déroulées dans une émouvante simplicité. Au nom de la Ligue, le trésorier de la Section, le citoyen Paganel, a dit la vie toute de dévouement du disparu qui fut un ligueur de la première heure et le premier secrétaire de l'importante Section du XVIII^e.

Paris (XIX^e, Amérique).

14 janvier. — M. Emile Kern fait une remarquable conférence sur le choix d'une profession et sur la surveillance de l'apprentissage et des apprentis.

Pithiviers (Loiret).

Janvier. — M. Gueult, président de la Section d'Orléans, fait une conférence sur le but de la Ligue, son action, sa campagne présente en faveur des victimes des conseils de guerre.

Reims (Marne).

Décembre. — Nous n'avons pu, faute de place, publier le compte rendu du meeting qui couronna le Congrès des Régions libérées. Ce meeting fut une imposante manifestation à laquelle prirent part MM. Ferdinand Buisson, président de la Ligue ; Marchandeau, président de la Section de Reims ; de Moro-Giaffari, député ; Pamléty, ancien président du Conseil, membre du Comité Central et Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue.

Janvier. — Conférence sous la présidence de M. Marchandeau, président de la Section. Mlle Collette, professeur au lycée, secrétaire de la Section expose la situation en Allemagne. La Section : 1° exprime sa sympathie à M. Ferdinand Buisson à l'occasion de son 80^e anniversaire ; 2° demande la révision des procès jugés par les conseils de guerre sans que la défense des accusés ait pu être présentée ; 3° émet le vœu que la suppression de 50.000 fonctionnaires n'atteigne pas les plus petits ni les plus anciens employés.

Ribérac (Dordogne).

Janvier. — Sous la présidence de M. Dubois, maire de Bourg-de-Bast, M. Bourlot, président de la Section périgourdine, expose le rôle de la Ligue.

Saint-Amand (Oher).

29 janvier. — La Section approuve l'attitude du Comité Central pour ses campagnes en faveur : 1° de la réhabilitation des victimes des conseils de guerre et du châtimement des responsables ; 2° des Russes affamés ; 3° du rapprochement entre les peuples et, notamment, entre les démocraties française et allemande ; demande le respect de la liberté de pensée, même en Alsace-Lorraine, et l'introduction de la législation française dans les départements recouvrés.

Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

12 janvier. — La Section : 1° exprime sa vive sympathie à M. Ferdinand Buisson, à l'occasion de son 80^e anniversaire ; 2° remercie M. Héry, sénateur des Deux-Sèvres, pour son énergique intervention en faveur de la suppression de l'ambassade au Vatican ; 3° proteste contre la révocation de Mme Marthe Bigot ; 4° émet le vœu que le vote soit rendu obligatoire.

Tonnerre (Yonne).

19 février. — La Section demande la réorganisation de l'école et la mise à l'ordre du jour du Parlement du projet Ramell.

Tourlaville (Manche).

5 février. — La Section : 1° approuve la déclaration *Aux deux démocraties* ; 2° demande que l'affaire Maupas soit poursuivie jusqu'à satisfaction complète.

Venissieux (Rhône).

23 janvier. — La Section demande : 1° la révision de tous les procès pour mutilation volontaire et pour désertion en présence de l'ennemi ; 2° la restitution des droits politiques aux militants condamnés pour entraves à la liberté du travail.

Virieu-le-Grand (Ain).

15 janvier. — M. Jeantet, directeur d'école à Bellegarde, fait une conférence sur la Ligue, son but, son action. Une Section est constituée.

CORRESPONDANCE

Une lettre d'Einstein

Illustre savant Einstein, membre du Comité du Bund Neues Vaterland, devait se joindre à la délégation qui est venue à Paris le mois dernier. Empêché au dernier moment, il a remis à M. von Gerlach la lettre suivante :

Votre invitation au *Bund Neues Vaterland*, dans laquelle vous avez bien voulu me mentionner personnellement, a produit, dans nos milieux, la plus grande joie.

Je me serais joint à la délégation du *Bund*, si des travaux scientifiques impossibles à remettre ne me l'interdisaient pas.

C'eût été pour moi un besoin impérieux, à l'occasion de la première entrevue de démocrates des deux pays sur le territoire français, de proclamer que la collaboration intellectuelle des deux peuples est de l'intérêt de l'humanité tout entière et que notre premier devoir est d'écartier les obstacles psychologiques à la réconciliation.

J'espère que, à cet égard, la réunion de Paris aura une grande importance.

EINSTEIN.

ERRATUM

Deux « coquilles » nous ont échappé dans notre précédent numéro. (*Discours de M. Gabriel Séailles*, page 102) : lire, au lieu de « chaire ombree », « chaire Ombrie », (1^{re} colonne, 1^{re} ligne) et « laissés » au lieu de « hissés », (2^e col. 5^e line).

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.825. PARIS

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
147, Rue Réaumur
PARIS